

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1507

15 juin 2012

SOMMAIRE

Bartola S.A.	72327	KK Holdings S.à r.l.	72315
Dictea SA	72315	Koliphi Investissement S.à r.l.	72314
Eleven Dove S.à r.l.	72316	KPI Residential Property 15 S.à r.l.	72315
Eurochem Réassurance	72311	KPI Retail Property 24 S.à r.l.	72315
Fair Isaac (Luxembourg)	72318	Ksar Invest S.A.	72316
Fulcrum Ucits SICAV	72305	Kühne & Nagel A.G.	72316
Goodman Industrial Real Estate Luxem- bourg S.à r.l.	72334	Lagerhaus Lux S.A.	72313
Ibanel S.à r.l.	72305	Lagerhaus Lux S.A.	72333
Ileria S.à r.l.	72307	Lagerhaus Lux S.A.	72334
Ilyx S.A.	72306	La Ménerbienne S.A.	72312
Imalgovest S.A.	72306	Landy Finance S.à r.l.	72334
Immolodans S.A.	72317	Lecta S.A.	72317
Innovat Technologies S.A.	72306	L'Ex N'Co	72327
INTERGIN Spf S.A.	72306	Ligne Brussels (Lux) S.à r.l.	72330
INTERTEL & CO, société de gestion de pa- trimoine familial (SPF)	72305	Lisal S.A. SPF	72334
Jabcab (Lux)	72336	L'Oiseau Bleu S.A.	72317
JALUX	72312	LU PC VIII S.à r.l.	72336
Janus Technologies S. à r.l.	72311	LU PC VII S.à r.l.	72336
Jet Aviation Services S.à r.l.	72306	Lyon Business Park S. à r.l.	72333
JFC Advanced S.A.	72312	Margin of Safety Fund	72333
JPMorgan Asset Management Luxem- bourg S.A.	72312	RCIC S.C.A.	72290
K2 Consult	72316	Sarah S.A.	72307
KBD Conseils S.à r.l.	72331	Siemens	72313
KC Lux S.à r.l.	72314	Silver Sea Properties (Worcester) S à r.l.	72328
Kimolec S.à r.l.	72314	T-Power Consulting S.à r.l.	72335
		Tridi Investments S.à r.l.	72306

RCIC S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 168.635.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the seventh day of the month of May.

Before us Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

(1) RCIC Manager, a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9, rue Basse, L4963 Clemency, Grand Duchy of Luxembourg and being in the process of being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, represented by Maître Julien DE MAYER, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy;

and

(2) Resource Capital Investments Corporation, a company incorporated in the British Virgin Islands, having its registered office at P.O. Box 3175, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, and registered with the Registrar of the Corporate Affairs under number 1448851, represented by Maître Julien DE MAYER, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy dated 2 May 2012.

The proxies shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, in their respective capacities, have requested the notary to draw up as follows the articles of incorporation of a société en commandite par actions which they form between themselves:

Title I. Denomination, Registered office, Duration, Object

Art. 1. Denomination. There exists between all persons that are shareholders on this day and all those who will become owners of the Shares mentioned hereafter a Luxembourg partnership limited by shares (société en commandite par actions) under the name of RCIC S.C.A. (the "Company") governed by the laws of Luxembourg and these Articles of Incorporation (the "Articles" or the "Articles of Incorporation").

Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in the borough of Käerjeng, Grand Duchy of Luxembourg.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the Manager (as defined in Article 13). Within the same borough, the registered office may be transferred upon the sole decision of the Manager.

In the event that the Manager determines that extraordinary political, economical, and/or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

Art. 3. Duration. The Company is established for an indefinite period of time. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles.

The Company shall not be dissolved in case the Manager resigns, is liquidated, is declared bankrupt or is unable to continue its business. In such circumstances Article 14 shall apply.

Art. 4. Object. The Company's corporate purpose is long term capital growth mainly by the acquisition, holding and management of interests in companies or partnerships, including memberships in any association, consortia or joint ventures that are engaged in the minerals and energy sector, as well as the direct investment in any type of commodities of the energy sector, including minerals and any other type of natural resources, all types of products and materials used for the manufacture, transportation, processing and marketing of energy related commodities, equipment, and all industrial, commercial or service activities connected directly or indirectly with this industries, including research activities and the creation, acquisition, holding, exploitation and sale of patents, licences, know-how and, more generally, intellectual and industrial property rights.

The Company may also diversify its holdings by investments in other associated industrial or commercial sectors. In addition the Company may acquire and manage a diversified portfolio of securities, including equities, debt instruments and derivative instruments.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement or offer to the public to the issue of bonds, notes and debentures as well as any other type or kind of securities or instruments.

It may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest (including up stream or cross stream), and in a general fashion take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment

and development of its purposes and perform all commercial, technical and financial or other operations in any area connected directly or indirectly thereto in order to facilitate the accomplishment thereof.

Title II. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital. The capital of the Company shall be represented by two categories of shares (each, a Category), namely management shares held by the Manager as unlimited liability shareholder (actionnaire commandité) ("Management Shares") and ordinary shares held by the limited liability shareholders (actionnaires commanditaires) ("Ordinary Shares") of the Company. Ordinary Shares and Management Shares shall be referred to as a "Share" and collectively as the "Shares", whenever the reference to a specific category or class of shares is not justified.

The issued capital of the Company is set at thirty-one thousand Euro (€31,000) represented by one thousand (1,000) fully paid Management Shares without par value and thirty thousand (30,000) fully paid Ordinary Shares without par value.

The Management Shares shall be held by RCIC Manager, a société à responsabilité limitée, incorporated under Luxembourg law with registered office at 9, rue Basse, L4963 Clemency, Grand Duchy of Luxembourg, as unlimited liability shareholder (actionnaire commandité) and as Manager of the Company.

The authorised capital of the Company (excluding the issued capital) is set at ten billion Euro (€10,000,000,000) represented by nine billion nine hundred and ninety-eight million eight hundred thousand (9,998,800,000) Ordinary Shares and one million two hundred thousand (1,200,000) Management Shares. Any authorised but un-issued Ordinary Shares shall lapse five (5) years after publication of this deed in the Luxembourg legal gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations). Out of the authorised share capital, the Manager is authorised to issue further Ordinary Shares (and/or instruments convertible into Ordinary Shares or giving right to subscribe to Ordinary Shares) up to the total authorised capital in whole or in part from time to time, and the Manager may, when issuing authorised Shares, disapply preferential subscription rights for existing shareholders as it may in its discretion, but subject to the corporate interest, determine. The Manager is authorised to determine the conditions, including the subscription price, of any capital increase through contributions in cash or in kind, by the incorporation of reserves, issue premiums or retained earnings or following the issue and the exercise of bonds, convertible into or repayable by or exchangeable for Shares (whether provided in the terms at issue or subsequently provided), or following the issue of bonds with warrants or other rights to subscribe to Ordinary Shares attached. In the case of issues of Ordinary Shares within the authorised capital, the Manager shall have such issues and the amendment to this Article 5 recorded by notarial deed in accordance with law.

The Manager may delegate to any of its officers or to any duly authorised person, the duty of accepting subscriptions for delivering and receiving payment for such new Shares.

The Company may issue fractional Shares if the Manager so decides in which case each Ordinary Share of the relevant Class shall be subdivided into one hundred (100) fractions (coupures) of equal value.

Any available share premium shall be freely distributable (subject to the provisions of these Articles of Incorporation).

In case an Arrangement (as defined in Article 8) exists, investors wishing to subscribe to shares issued by the Company prior to the date of a Listing (as defined in Article 12) shall first agree in writing to be bound by the terms of the Arrangement by executing a deed of adherence.

Art. 6. Form of Shares. All Shares of the Company shall be issued in registered form. Whenever permitted by law, Shares may however directly be issued in dematerialised form and the Company may appoint a central clearing institution entrusted with the central clearing account for those Shares that are not kept in registered nominative form.

A share register shall be kept by the Company or by one or more persons designated thereto by the Company, and such share register shall contain the name of each holder of Shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company and the number of Shares and, as the case may be, fractional entitlements to shares, held by him.

The inscription of the shareholder's name in the share register evidences his right to such Shares. The Manager(s) may accept and enter in the share register a transfer on the basis of any appropriated document(s) recording the transfer between the transferor and the transferee, subject to the transfer provisions set forth in the present Articles of Incorporation.

Shareholders shall provide the Company with an address to be entered into the share register, to which all notices and announcements may be sent. Shareholders may, at any time, change their address as entered into the share register by means of a written notification to the Company.

Where Ordinary Shares are recorded in the share register on behalf of one or more persons in the name of a securities settlement system or the operator of such a system or in the name of a professional depository of securities or any other depository (such systems, professionals or other depositories being referred to hereinafter as "Depositories") or of a subdepository designated by one or more Depositories, the Company - subject to having received from the Depository with whom those Shares are kept in account a certificate in proper form - will permit those persons to exercise the rights attaching to those Shares, including admission to and voting at general meetings, and shall consider those persons to be owners for the purposes of Article 7 of these Articles of Incorporation. The Manager may determine the formal requirements with which such certificates must comply. Notwithstanding the foregoing, the Company will make payments, by way of dividends or otherwise, in cash, shares or other assets only into the hands of the Depository or subdepository recorded in the share register or in accordance with their instructions, and that payment shall release the Company from

any and all obligations for such payments. Whenever Ordinary Shares are issued in dematerialized form, this provision shall apply mutatis mutandis to such Ordinary Shares held with Depositories through the securities settlement system that is operating the clearing account on behalf of the Company.

The Company recognizes only one single owner per Share. If one or more Shares are jointly owned or if the ownership of such Share(s) is disputed, all persons claiming a right to such Share(s) have to appoint one single attorney to represent such Share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such Share(s).

Art. 7. Certification of Shares. Written confirmation that an entry has been made in the share register will be provided to the shareholders and, in the case provided for in Article 6 of these Articles of Incorporation upon request, to the Depositories or sub-depositories recorded in the share register. Other than with respect to the procedures for transfer of fungible Shares in the case provided for in Article 6 of these Articles of Incorporation, the transfer of Shares shall be made by a written declaration of transfer inscribed in the share register and dated and signed by the transferor and the transferee, or by their duly-appointed agents. The Company may accept any other document, instrument, writing or correspondence as sufficient proof of the transfer.

No entry shall be made in the share register and no notice of a transfer shall be recognised by the Company during the period starting on the fifth (5) working day before the date of a general meeting of shareholders and ending at the close of that general meeting, unless the Manager establishes a shorter period.

Art. 8. Shares - Voting Rights. Subject as set forth in these Articles, each Share shall be entitled to one vote at all general meetings of shareholders. For the avoidance of doubt, the Management Shares shall have a veto right unless expressly provided for in these Articles or any agreement or other arrangement in existence from time to time regulating the powers of the shareholders as well as the rights and obligations in relation to the Company (an “Arrangement”).

Art. 9. Repurchase of Shares. The Company may repurchase its own Shares at any time within the conditions and limitations set forth by law.

No repurchase may be required by shareholders and Shares of the Company, if repurchased, will be repurchased, subject to the conditions laid down by law, by the Company upon a decision by the Manager only.

The Manager may in addition repurchase on behalf of the Company Ordinary Shares on any stock exchange or organized market on which such Shares are traded.

Art. 10. Notification Requirements and Ability to Impose Restrictions on Certain Holdings. The provisions of this Article 10 shall apply only if the Ordinary Shares are admitted to trading on a Regulated Market (as defined in Article 24).

The Company and its shareholders shall comply with the requirements of the law of 11 January 2008 on transparency requirements, as amended (the “Transparency Law”), provided however that in addition to the thresholds set out in such law, each shareholder shall be liable to notify to the Company any acquisition or disposal if the proportion of the holding of Shares held by him, whether directly and/or indirectly, including those that are deemed to be controlled by him in the circumstances contemplated by Article 9 of the Transparency Law, reaches, exceeds or falls below the threshold of three percent (3%), failing which the Manager on behalf of the Company may disregard the voting rights of the Shares held, or deemed to be held by a shareholder in excess of such threshold.

Further the Company may restrict or prevent the acquisition of Ordinary Shares in the Company (including the direct or indirect beneficial ownership thereof) by any person, firm or corporate body, if this holding may result in a breach of any law or regulation, whether Luxembourg or foreign, or if as a result thereof the Company may become subject to tax laws other than those of the Grand Duchy of Luxembourg, or if such holding may, in the opinion of the Manager, result in adverse consequences for other holders of a major proportion of Ordinary Shares in the Company. For such purposes the Company may:

(a) decline to issue any Ordinary Shares and decline to register any transfer of Ordinary Shares, where it appears to it that such registration or transfer would or might result in legal or beneficial ownership of Ordinary Shares by a shareholder in excess of any cap or restriction on ownership imposed by the Manager in accordance with this Article 10; and

(b) at any time require any person whose name is entered in, or any person seeking to register the transfer of Ordinary Shares on the register of shareholders to furnish it with any information, supported by an affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not beneficial ownership of such shareholder’s Ordinary Shares rests with a person who may be precluded from holding Ordinary Shares for any reasons specified by the Manager in accordance with this Article 10.

The exercise by the Manager of the powers conferred by this Article 10 shall not be questioned or invalidated in any case, on the ground that there was insufficient evidence of ownership of Ordinary Shares by any person or that the true ownership of any Ordinary Shares was otherwise than appeared to the Manager at the date of any purchase notice, provided in such case the said powers were exercised by the Manager in good faith.

Title III. Liability of holders of shares

Art. 11. Management Shares and Ordinary Shares. The holders of Management Shares ("Unlimited Shareholders") are jointly and indefinitely and severally liable for all liabilities of the Company which cannot be met from the assets of the Company.

The holders of Ordinary Shares (the "Limited Shareholders") shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as shareholders in general meetings and shall only be liable for payment to the Company of the full subscription price of each Ordinary Share for which they subscribed and have been issued and any other outstanding commitments and other liabilities towards the Company associated with their undertaking to make a capital commitment to the Company. In particular the owners of Ordinary Shares shall not be liable for any debts, liabilities and obligations of the Company beyond the amounts of such payments.

Art. 12. Transfer of Shares. The Management Shares held by the Manager are exclusively transferable to a successor or additional manager with unlimited liability for the Company's financial obligations.

Until the admission to trading and listing on the regulated market of the Luxembourg Stock Exchange or the Johannesburg stock exchange operated by JSE Limited of the Ordinary Shares (the "Listing") or the period starting on the date of any Arrangement and ending on the second anniversary date of the Arrangement, whichever occurs first or as otherwise permitted by any Arrangement (including provisions waived under any Arrangement), no holder of Ordinary Shares may sell, assign, transfer or otherwise dispose of or deal with its shares or any interest therein.

Title IV. Management and Supervision

Art. 13. Management. The Company shall be managed by RCIC Manager (the "Manager") in its capacity as Unlimited Shareholder of the Company. The Manager shall be entitled to reimbursement of its expenses equal to the sum of its documented annual expenses (including, but not limited to remuneration of its staff, taxes, rentals, cost of equipment and any other disbursements as well as directors' fees) incurred in the ordinary course of business provided that this amount shall not exceed, at all times, a maximum of 1.65 per cent. of the total assets under management of the Company as determined on the basis of the annual audited financial accounts of the Company. Such amounts shall be payable monthly in cash on the basis of an estimate and a final account shall be drawn up on the basis of audited accounts of the Company.

Art. 14. Management Powers. The Manager is invested with the broadest power to perform all acts of administration and disposition in compliance with the Company's corporate objects. All powers not expressly reserved by law or the present Articles or an Arrangement to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Manager.

The Manager shall have the power on behalf and in the name of the Company to carry out any and all of the purposes of the Company and to perform all acts and enter into and perform all contracts and other undertakings that it may deem necessary, advisable or useful or incidental thereto. Except as otherwise expressly provided herein, the Manager has, and shall have full authority in its discretion to exercise, on behalf of and in the name of the Company, all rights and powers necessary or convenient to carry out the purposes of the Company.

The Manager may delegate certain day-to-day and administrative functions to officers and agents (including thirdparty service providers) and shall determine their powers and duties.

In addition thereto, the Manager may set up different committees, appoint officers and agents considered necessary for the purpose, amongst others, of assisting the Manager in the performance of its duties as unlimited shareholder and manager of the Company including the operation and management of the Company.

Each committee shall be composed as the Manager determines. The Manager determines the purpose, powers and rules applicable to any such committee.

The Manager shall create an investment committee which shall be composed as agreed from time to time in any Arrangement which may exist from time to time.

The Manager shall seek the unanimous prior approval of the investment committee before making any investment in the name and on behalf of the Company.

Any appointee of the Manager shall be accountable to the Manager which will remain responsible for their actions.

The Manager shall take appropriate action to protect the interests of the Company and its shareholders as a whole.

In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the Manager from acting as manager of the Company, the Company shall not be dissolved and liquidated, provided the Board of Overseers shall appoint an administrator, who need not to be a shareholder, to effect urgent or mere administrative acts, until a general meeting of shareholders is held, which such administrator shall convene within fifteen days of his appointment. At such general meeting, the shareholders may appoint, in accordance with the quorum and majority requirements for amendment of the Articles, a successor Manager. Failing such appointment, the Company shall be dissolved and liquidated.

Art. 15. Binding Signatures. The Company will be bound towards third parties by the signature of the Manager, acting through one or more of its duly authorised signatories as designated by the Manager at its sole discretion, or such person (s) to which such power has been delegated.

Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant will be handled in the name of the Company by the Manager.

Art. 16. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or entity shall be affected or invalidated by the fact that the Manager or any one more of shareholder, managers or officers of the Manager is interested in, or is a shareholder, director, officer or employee of such other company or entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business. The Manager or such officers shall not by reasons of such affiliation with such other company or entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business. However in case of a conflict of interest between the Manager, or majority shareholders or directors or executive officers of the Manager, the transaction shall be submitted to the Board of Overseers and the Manager shall only carry out the proposed transaction if the Board of Overseers has determined that the agreement relating to such transaction is entered into upon terms that are reasonable for the Company.

Art. 17. Audit. The annual accounts and consolidated accounts (if applicable) shall be audited, and the consistency of the management report with those accounts verified, by one or more independent auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders. The auditors may be re-appointed.

Art. 18. Board of Overseers. The operations of the Company are subject to the review and audit by a supervisory board comprising at least three members (the "Board of Overseers").

The Board of Overseers may be consulted by the Manager on such matters as the Manager may determine and no action of the Manager that may, pursuant to applicable law or an Arrangement, exceed the powers of the Manager, shall be valid unless authorised by the Board of Overseers, including all actions that involve a conflict of interest between the Manager and the Company.

The Board of Overseers shall have the general role of overseeing the operations of the Company, as well as the specific powers conferred by these Articles or any Arrangement. Its members may inspect, but not remove, the books, correspondence, minutes and, in general, all the records of the Company.

In particular, the functions of the Board of Overseers are to (i) review the financial statements of the Company in order to ensure that they are fair, accurate and complete; (ii) monitor the Company's compliance with applicable legal and regulatory obligations; (iii) assess the quality of the external audit of the Company; and (iv) verify the existence and adequacy of internal control and risk management procedures.

The Board of Overseers must report to the general meeting of shareholders on the results of the mandate entrusted to them, making such recommendation as they consider fit.

The Board of Overseers may require any information from the independent auditor of the Company as it shall deem fit to fulfil its duties.

The members of the Board of Overseers shall be appointed by a resolution of the general meeting of shareholders which fixes their remuneration as well as the term of their office and which shall not require the approval of the Manager. They may be reelected.

The members of the Board of Overseers must not be shareholders, directors or employees of the Company or the Manager or any entity in which the Company or the Manager has a material direct or indirect interest.

The Board of Overseers may elect one of its members as chairman. The Board of Overseers shall be convened by its chairman or by the Manager.

Written notice of any meeting of the Board of Overseers shall be given to all members of the Board of Overseers at least eight (8) days prior to the date set for such meeting, except in urgent circumstances, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. Notice may be waived by consent in writing, by electronic message or by telefax or any other means of transmission capable of evidencing such waiver. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places fixed in a resolution adopted by the Board of Overseers.

Any member may act at any meeting by appointing in writing or by telefax or any other means of transmission capable of evidencing such waiver another member as his proxy. A member may represent several of his colleagues.

The Board of Overseers can deliberate or act validly only if at least the majority of the members are present or represented.

Resolutions of the Board of Overseers will be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting. Copies of extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two members.

Resolutions are taken by a majority vote of the members present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all the members of the Board of Overseers shall have the same effect as resolutions voted at the Board of Overseers meetings; each member shall approve such resolution in writing, by telegram, telex, facsimile or any other similar means of communication. Such approval shall be confirmed in writing and all documents shall form the record that proves that such resolution has been taken.

Any member of the Board of Overseers may participate in any meeting of the Board of Overseers by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Title V. General meetings

Art. 19. Powers and Convening Notice. The general meeting of shareholders shall represent all the shareholders of the Company. Without prejudice of the provisions of Article 14 (Management Powers) of these Articles and to any other powers reserved to the Manager or the shareholders by these Articles or an Arrangement, it shall have the powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Subject to Article 24 below, general meetings of shareholders shall be convened by the Manager or by the Board of Overseers. Subject to Article 24 below, general meetings of shareholders shall be convened pursuant to a notice given by the Manager setting forth the agenda and sent by registered letter at least eight (8) days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address recorded in the share register.

Art. 20. Procedure. The annual meeting of shareholders will be held in Luxembourg at the registered office of the Company or at any other place in Luxembourg and on the second Tuesday of the month of July in each year at 2 p.m. or at such time as shall be specified in the convening notices. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Manager, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

If all the shareholders are present or represented at the general meeting of the shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Subject to Article 24 below, all shareholders are invited to attend and speak at all general meetings of shareholders. A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person, who need not be a shareholder, as his proxy, in writing, by electronic message or by telefax or any other means of transmission approved by the Manager capable of evidencing such proxy. Such proxy shall be deemed valid, provided that it is not revoked, for any reconvened shareholders' meeting. The general meetings of the shareholders shall be presided by the Manager or by a person designated by the Manager or, if convened by the Board of Overseers, by a person designated by the Board of Overseers. The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary. The general meeting of shareholders may elect a scrutineer.

Art. 21. Ordinary Meetings. The business ordinarily to be considered at a shareholders' meeting shall be the approval of the report and annual accounts as presented by the Manager and audited by the Company's independent auditors and the receipt of the report of the Board of Overseers, the consideration and approval of the allocation of the results of the year proposed by the Manager (including without any limitation the distribution of dividends), the appointment, removal and remuneration of members of the Board of Overseers and the discharge to be given to the Manager and to members of the Board of Overseers (the "Ordinary Matters").

Resolutions on Ordinary Matters will be passed if approved by an absolute majority of the votes cast.

All other business at a general meeting shall only be considered upon a proposal of the Manager unless otherwise provided by law, in these Articles or in any Arrangement.

Art. 22. Extraordinary General Meeting.

22.1 Reserved Matters

Any general meeting of shareholders convened in order to consider a matter other than an Ordinary Matter and/or a Listing Matter (the "Reserved Matters") shall be convened as an extraordinary general meeting.

Resolutions on Reserved Matters shall be passed if approved by shareholders holding at least seventy-five percent (75%) of the aggregate amount of Shares in issue ("Qualified Majority") and, if applicable, in accordance with an Arrangement.

22.2 Listing Matters

Any general meeting of shareholders convened by the Manager in order to consider matters, which could otherwise qualify as Reserved Matters but which for the purposes of achieving, facilitating or allowing the Listing or useful in connection therewith will, upon determination of the Manager, be qualified as Listing Matters (the "Listing Matters") shall be convened as an extraordinary general meeting.

Resolutions on Listing Matters shall be passed if approved by a general meeting of shareholders in accordance with the quorum and majority conditions required by law for the relevant decision to be adopted.

Art. 23. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the board of the meeting. Copies or extracts of these minutes to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Manager.

Art. 24. Admission to trading on a regulated market. The provisions of Title V. General Meetings of the present Articles shall apply so long as the Ordinary Shares of the Company have not been admitted to trading on a regulated market within the meaning of the law of 13 July 2007 on markets in financial instruments established or operating in a Member State of the European Union only (a "Regulated Market"). After admission of the Ordinary Shares on a Regulated Market and in the case of a contradiction between the provisions of this Title V. and the law of 24 May 2011 on the exercise of certain shareholder rights at general meetings of listed companies, the latter shall apply.

Title VI. Accounting year, Allocation of profits

Art. 25. Accounting Year. Each accounting year of the Company shall begin on 1st of January and shall terminate on 31st of December of the next year.

Art. 26. Accounts, Appropriation of Profits. The Manager shall have the responsibility to establish the annual balance sheet and profit and loss account of the Company in accordance with applicable provisions of law. Such account shall be audited by the Independent Auditors and shall be submitted to the shareholders' meeting for approval.

Out of the net profits of each year, an amount equal to five percent (5%) shall be allocated to the legal reserve account. This allocation ceases to be compulsory when such reserve is equal to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

Out of the balance there may be a distribution to the holders of Shares upon a proposal of the Manager approved by decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth in these Articles, provided that such distribution cannot exceed the amount proposed by the Manager.

Interim dividends may be declared and paid by the Manager subject to observing the terms and conditions provided for by the law.

The share premium account may be distributed to shareholders upon proposal of the Manager approved by a decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may, upon a proposal of the Manager, decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 27. Status of limitation. A dividend declared but not paid on a Share during five (5) years cannot thereafter be claimed by the holder of such Share, shall be forfeited by the holder of such Share, and shall revert to the Company.

No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of shareholders.

Title VII. Dissolution, Liquidation

Art. 28. Appointment of liquidators. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one liquidator (if a legal entity) or one or more liquidators, (if natural persons) named by the general meeting of shareholders effecting such dissolution upon proposal by the Manager. Such meeting shall determine their powers and their remuneration.

Art. 29. Distribution of liquidation proceeds. The net liquidation proceeds shall be paid to the holders of Ordinary Shares and the holders of the Management Shares in the proportion of their respective holdings on the basis that the Ordinary Shares and the Management Shares shall rank *pari passu*.

Title VIII. General provisions

Art. 30. Applicable law. All matters not governed by these Articles of Incorporation are to be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall end on 31 December 2012.

Subscription and Payment

The capital has been subscribed as follows:

	Ordinary Shares subscribed	Payment (EUR)
Ordinary Shares Subscriber		
Resource Capital Investments Corporation	29,999	29,999
RCIC Manager	1	1
Total	30,000	30,000
Management Share(s) Subscriber		
RCIC Manager	1,000	1,000

The Ordinary Shares and the Management Shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of thirty one thousand euro (EUR 31,000.-) is as of now available to the Company, as it has been evidenced to the undersigned notary.

Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company in relation to the incorporation of the Company are estimated at € 1,700.-.

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders resolved that:

The following persons are appointed as members of the Board of Overseers for a period ending at the annual general meeting approving the annual accounts for the financial year ending on 31 December 2012:

- Christopher Raper, director, born on 16 September 1959 in Singapore, with professional address at 9, rue Basse, L-4963 Clemency;
- Alexander Auboeck, director, born on 6 August 1958 in Vocklabruck, Austria, with professional address at 9, rue Basse, L-4963 Clemency;
- Alessandro D'Ercole, director, born on 15 May 1979 in Galatina, Italy, with professional address at 9, rue Basse, L-4963 Clemency;

The registered office of the Company shall be at 9, rue Basse, L-4963 Clemency, Grand Duchy of Luxembourg.

The following person has been appointed réviseur d'entreprises agréée (approved statutory auditor) for a period ending on the date of approval of the accounts of the Company for the fiscal year 2012:

PricewaterhouseCoopers, having its registered office at 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 65477.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, duly represented, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, acting as here above stated, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le septième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché du Luxembourg.

Ont comparu:

(1) RCIC Manager, une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 9, rue Basse, L-4963 Clemency, Grand-Duché du Luxembourg et étant en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, représentée par Maître Julien DE MAYER, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration;

et

(2) Resource Capital Investments Corporation, une société constituée sous les lois des Îles Vierges britanniques ayant son siège social au P.O. Box 3175, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, et immatriculée auprès du Registrar of the Corporate Affairs sous le numéro 1448851, représentée par Maître Julien DE MAYER, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 2 mai 2012.

Les procurations devront rester annexées à ce document pour être enregistrées auprès des autorités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, en leurs capacités respectives, ont demandé au notaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société en commandite par actions qu'ils constituent entre eux:

Titre I^{er}. Dénomination, Siège social, Durée, Objet

Art. 1^{er}. Dénomination. Il existe entre toutes les personnes qui sont actionnaires en ce jour et tous ceux qui deviendront propriétaires des Actions ci-après mentionnées une société en commandite par actions, sous la dénomination de RCIC S.C.A. (la "Société"), régie par les lois du Luxembourg et les présents statuts (les "Statuts" ou les "Statuts de Société").

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Käerjeng, Grand-Duché de Luxembourg.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Gérant (tel que défini à l'Article 13). Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par une décision du Gérant.

Au cas où le Gérant estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique et/ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée de ce siège avec des personnes situées à l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être provisoirement transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, qui, en dépit de ce transfert temporaire, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée. La Société peut à tout moment être dissoute par une résolution des actionnaires statuant de la manière requise en matière de modification des présents Statuts.

La Société ne sera pas dissoute du fait de la démission du Gérant, de sa liquidation, de sa mise en faillite, ou de son incapacité à poursuivre ses affaires. Dans de telles circonstances, l'Article 14 s'appliquera.

Art. 4. Objet. L'objet de la Société est la croissance de son capital sur le long terme, principalement par l'acquisition, la détention et la gestion d'intérêts dans des sociétés ou partenariats, en ce compris des participations dans toute association, consortium, joint ventures, qui sont actives dans les secteurs des minéraux et de l'énergie, ainsi que l'investissement direct dans tout type d'installations du secteur énergétique, en ce compris les minéraux et tout autre type de ressources naturelles, tout type de produits et matériaux utilisés pour la fabrication, le transport, le traitement et la promotion d'installations énergétiques, équipement, et toute activité industrielle, commerciale ou de service liée directement ou indirectement à ces industries, en ce compris les activités de recherche et la création, l'acquisition, la détention, l'exploitation et la vente de brevets, licences, savoir-faire, et plus généralement, de droits de propriété intellectuelle et industrielle.

La Société peut aussi diversifier ses avoirs en investissant dans d'autres secteurs industriels ou commerciaux apparentés. En outre, la Société peut acquérir et gérer un portefeuille diversifié de titres, comprenant des actions, des titres de dettes et des produits dérivés.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder, par voie de placement privé ou d'offre publique, à l'émission d'obligations, de notes, ou de certificats de créance ou tout autre type ou sorte de titres ou d'instruments.

Elle peut prêter assistance (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou de toute autre manière) à toutes sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt (tant verticalement qu'horizontalement) et, d'une manière générale, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de son objet et effectuer toutes opérations commerciales, techniques et financières, dans tous domaines en lien direct ou indirect avec celui-ci afin de faciliter sa réalisation.

Titre II. Capital social - Actions

Art. 5. Capital social. Le capital de la Société sera représenté par deux catégories d'actions (chacune une «Catégorie»), à savoir des actions de commandité détenues par le Gérant en sa qualité d'actionnaire commandité («Actions de Commandité») et des actions de commanditaire détenues par les actionnaires commanditaires («Actions de Commanditaire») de la Société. Les Actions de Commanditaire et les Actions de Commandité sont désignées en tant qu'«Action» et collectivement en tant qu'«Actions», chaque fois que la référence à une catégorie ou classe particulière n'est pas justifiée.

Le capital émis de la Société est fixé à trente-et-un mille euros (€31.000) représenté par mille (1.000) Actions de Commandité entièrement libérées et sans valeur nominale et trente mille (30.000) Actions de Commanditaire entièrement libérées et sans valeur nominale.

Les Actions de Commandité sont détenues par RCIC Manager, une société à responsabilité limitée, constituée en vertu de la loi luxembourgeoise, ayant son siège social au 9, rue Basse, L-4963 Clemency, Grand-Duché de Luxembourg, en qualité d'actionnaire commandité et en qualité de Gérant de la Société.

Le capital autorisé de la Société (à l'exclusion du capital émis) est fixé à dix milliards (€10.000.000.000) d'euros représenté par neuf milliards neuf cent quatre-vingt-dix-huit millions huit-cent mille (9.998.800.000) Actions de Commanditaire et un million deux cent mille (1.200.000) Actions de Commandité. Toutes les Actions de Commanditaire autorisées mais non émises viendront à échéance au bout d'une période de cinq (5) ans après la publication du présent acte au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Le Gérant est habilité à émettre, dans le cadre du capital autorisé, d'autres Actions de Commanditaire (et/ou des instruments convertibles en Actions de Commanditaire ou conférant un droit de souscription à des Actions de Commanditaire), à hauteur de la totalité du capital autorisé ou une partie de celui-ci, le cas échéant, et le Gérant peut, au moment de l'émission d'Actions autorisées, ne pas appliquer les droits de souscription préférentiels des actionnaires existants, tel qu'il pourra le déterminer à sa discrétion sans toutefois perdre de vue l'intérêt social. Le Gérant est habilité à déterminer les conditions, en ce compris le prix de souscription, de toute augmentation de capital par apport en numéraire ou en nature, par l'incorporation de réserves, prime d'émission ou des réserves ou après l'émission et l'exercice d'obligations, convertibles en, ou remboursables par, ou échangeables pour des Actions (que ce soit prévu dans les termes à l'émission ou par la suite), ou après l'émission d'obligations auxquelles sont attachés des bons de souscription ou autres droits de souscrire des Actions de Commanditaire. Dans l'hypothèse d'émissions d'Actions de Commanditaire dans le cadre du capital autorisé, le Gérant devra faire constater ces émissions et la modification du présent Article 5 par acte notarié conformément à la loi.

Le Gérant peut déléguer à l'un de ses agents ou toute personne dûment habilitée, la charge d'accepter les souscriptions concernant le règlement et la réception du paiement de ces nouvelles Actions.

Si le Gérant le décide, la Société pourra émettre des fractions d'Actions, auquel cas chaque Action de Commanditaire de la Classe concernée sera subdivisée en cent (100) coupures de valeur égale.

Toute prime d'émission disponible sera librement distribuable (sous réserve des dispositions des présents Statuts).

Pour le cas où un Arrangement (tel que défini à l'Article 8) existerait, les investisseurs souhaitant souscrire à des actions émises par la Société avant la date d'une Cotation (tel que définie à l'Article 12), devront préalablement donner leur accord par écrit à être liés par les termes de l'Arrangement par la signature d'un contrat d'adhésion.

Art. 6. Forme des Actions. Toutes les Actions de la Société sont émises sous forme nominative. Lorsque la loi le permet, les Actions peuvent cependant être directement émises sous forme dématérialisée et la Société peut nommer une chambre de compensation chargée du compte de compensation pour les Actions qui ne sont pas inscrites au registre sous forme nominative.

Un registre d'actionnaires doit être maintenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société et ce registre d'actionnaires doit contenir le nom de chaque détenteur d'Actions, sa résidence ou son domicile élu, tel qu'il a été communiqué à la Société, le nombre d'Actions et, selon le cas, les coupures qu'il détient.

L'inscription du nom de l'actionnaire au registre des actionnaires prouve son droit sur ces Actions. Le(s) Gérant(s) peut (vent) accepter d'inscrire au registre des actionnaires un transfert sur la base de tout document approprié attestant le transfert entre le cédant et le cessionnaire, sous réserve des dispositions relatives aux transferts contenues dans les présents Statuts.

Les actionnaires doivent communiquer à la Société une adresse à inscrire au registre des actionnaires à laquelle tous les avis et annonces seront envoyés. Les actionnaires peuvent, à tout moment, modifier leur adresse telle qu'inscrite au registre des actionnaires et ce par le biais d'une notification écrite à la Société.

Lorsque les Actions de Commanditaire sont inscrites au registre des actionnaires pour le compte d'une ou plusieurs personnes au nom d'un système de règlement de titres ou au nom de l'opérateur de ce système ou au nom d'un dépositaire professionnel de titres ou tout autre dépositaire (ces systèmes, ces professionnels ou autre dépositaire étant ci-après dénommés les «Dépositaires») ou d'un sous-dépositaire désigné par un ou plusieurs Dépositaires, la Société - sous réserve d'avoir reçu un certificat en bonne et due forme de la part du Dépositaire auprès duquel les Actions se trouvent en dépôt - donnera l'autorisation à ces personnes d'exercer les droits attachés à ces Actions, y compris l'accès et le droit de voter aux assemblées générales. La Société considérera ces personnes comme étant des propriétaires aux fins de l'Article 7 des présents Statuts. Le Gérant peut déterminer les conditions formelles auxquelles lesdits certificats devront se conformer. Nonobstant ce qui précède, la Société effectuera des paiements par voie de dividendes ou autrement, en espèces, en actions ou autres actifs, uniquement entre les mains du Dépositaire ou sous-dépositaire inscrit au registre des actionnaires ou conformément à leurs instructions. Ce paiement libérera la Société de toutes les obligations découlant de ces paiements. Lorsque les Actions de Commanditaires sont émises sous forme dématérialisée, la présente disposition devra s'appliquer mutatis mutandis aux Actions de Commanditaires détenues par les Dépositaires dans la chambre de compensation qui gère le compte de compensation pour le compte de la Société.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Si une ou plusieurs Actions sont détenues conjointement, ou si la propriété de telles Actions est controversée, toutes les personnes revendiquant un droit sur cette/ces Action(s) doivent désigner un mandataire commun pour représenter cette/ces Action(s) vis-à-vis de la Société. A défaut de désigner un tel mandataire, tous les droits attachés à cette/ces Action(s) seront suspendus.

Art. 7. Certification des Actions. Une confirmation par écrit de l'inscription au registre des actionnaires sera délivrée aux actionnaires et, dans le cas d'espèce prévu à l'Article 6 des Statuts, sur demande, aux Dépositaires et sous-dépositaires inscrits au registre des actionnaires. Sauf dans le cadre des procédures relatives au transfert d'Actions fongibles prévues à l'Article 6 des présents Statuts, le transfert d'Actions devra être effectué par déclaration écrite de transfert inscrite au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par leurs agents dûment désignés. La Société peut accepter tout autre document, acte, ou correspondance faisant foi suffisante du transfert.

Aucune inscription ne doit être faite au registre des actionnaires et aucun acte de transfert ne doit être reconnu par la Société durant une période prenant effet au 5^{ème} (5) jour ouvrable qui précède l'assemblée générale des actionnaires et prenant fin à la clôture de cette assemblée générale, à moins que le Gérant ne fixe un délai plus court.

Art. 8. Actions - Droits de vote. Sous réserve des dispositions des présents Statuts, chaque Action ouvre droit à une voix à toutes les assemblées générales des actionnaires. Afin d'éviter toute incertitude, les Actions de Commandités auront un droit de veto à moins que ces Statuts ou tout autre contrat ou arrangement existant, le cas échéant, réglant les pouvoirs des actionnaires ainsi que les droits et obligations en lien avec la Société, ne le prévoit expressément (un «Arrangement»).

Art. 9. Rachat des Actions. La Société peut racheter ses propres Actions à tout moment et sous réserve des conditions et limitations prévues par la loi.

Aucun rachat ne peut être requis par les actionnaires et les Actions de la Société, si elles sont rachetées, seront rachetées par celle-ci uniquement sur décision du Gérant, sous réserve des conditions définies par la loi.

Le Gérant peut, en outre, racheter pour le compte de la Société, des Actions de Commanditaire sur un marché boursier ou sur un marché organisé sur lequel les Actions sont négociées.

Art. 10. Conditions de notification et Pouvoir d'imposer des restrictions de détention. Les dispositions de cet Article 10 ne s'appliqueront que si les Actions de Commanditaires sont admises à la négociation sur un Marché Réglementé (tel que défini à l'Article 24).

La Société et ses actionnaires se conformeront aux exigences de la loi modifiée du 11 janvier 2008 sur les exigences en matière de transparence (la «Loi Transparence») sous réserve toutefois qu'en sus des limites imposées par ladite loi, chaque actionnaire sera dans l'obligation de notifier toute acquisition ou toute disposition à la Société si la part d'Actions

détenue par celui-ci, de manière directe et/ou indirecte, y compris celles réputées être sous son contrôle dans les circonstances prévues par l'Article 9 de la Loi Transparence, atteint, dépasse ou descend sous le seuil des trois pourcents (3%), faute de quoi le Gérant peut, au nom de la Société, ne tenir aucun compte des droits de vote attachés aux Actions détenues, ou réputées détenues par un actionnaire ayant dépassé ce seuil.

Par ailleurs, la Société peut restreindre ou empêcher l'acquisition d'Actions de Commanditaire dans la Société (y compris la jouissance directe ou indirecte de celles-ci) par une personne, une entreprise ou personne morale, si cette détention résulte en une infraction à une loi ou un règlement, au Luxembourg ou à l'étranger, ou s'il en résulte que la Société est frappée d'impôts autres que ceux du Grand-Duché de Luxembourg, ou si cette détention est susceptible de l'avis du Gérant d'entraîner des conséquences préjudiciables pour d'autres détenteurs d'une majeure partie d'Actions de Commanditaire dans la Société. À cet effet, la Société peut:

(a) refuser d'émettre des Actions de Commanditaire et refuser d'inscrire le transfert d'Actions de Commanditaire, s'il apparaît que cette inscription ou ce transfert pourrait engendrer une propriété légale ou de jouissance des Actions de Commanditaire par un actionnaire ayant dépassé un seuil ou enfreint une restriction relative à la propriété imposée par le Gérant conformément à l'Article 10; et

(b) à tout moment exiger de toute personne dont le nom est inscrit au registre ou toute personne cherchant à inscrire le transfert des Actions de Commanditaire au registre des actionnaires de lui fournir toute information accompagnée d'un affidavit qu'il jugerait utile afin de déterminer si la jouissance des Actions de Commanditaire se trouve au niveau d'une personne étant dans l'impossibilité de détenir des Actions de Commanditaire pour des raisons établies par le Gérant conformément à l'Article 10.

L'exercice par le Gérant des pouvoirs conférés par l'Article 10 ne devra pas être remis en question ou invalidé dans tous les cas, pour motif d'insuffisance de preuves de la propriété d'Actions de Commanditaire par toute personne ou parce que la propriété réelle des Actions de Commanditaire était autre que celle dont le Gérant avait connaissance à la date de l'avis de rachat, sous réserve que, dans ce cas, lesdits pouvoirs aient été exercés de toute bonne foi.

Titre III. Responsabilité des actionnaires

Art. 11. Actions de Commandité et Actions de Commanditaire. Les détenteurs des Actions de Commandité ("Actionnaires Commandités") sont solidairement et indéfiniment tenus des engagements de la Société qui ne peuvent être couverts par les actifs de la Société.

Il est défendu aux détenteurs d'Actions de Commanditaire ("Actionnaires Commanditaires") d'agir pour le compte de la Société, sous quelque forme que ce soit, autrement que par l'exercice de leurs droits en tant qu'actionnaires lors des assemblées générales. Ces actionnaires ne seront tenus que du paiement à la Société de la totalité du prix de souscription de chaque Action de Commanditaire qu'ils ont souscrite et qui ont elles été émises et tous autres engagements en cours et autres responsabilités vis-à-vis de la Société en rapport avec leur engagement d'apport au capital de la Société. En particulier, les détenteurs des Actions de Commanditaire ne sont pas tenus de toutes dettes et obligations de la Société au-delà de ces montants.

Art. 12. Transfert des Actions de Commandités. Les Actions de Commandités détenues par le Gérant sont exclusivement transmissibles à un successeur ou à un gérant supplémentaire dont la responsabilité pour les obligations financières de la Société est illimitée.

Jusqu'à soit l'admission des Actions de Commanditaires à la négociation et à la cotation sur un marché réglementé de la Bourse de Luxembourg ou de la Bourse de Johannesburg exploitée par JSE Limited (la «Cotation») soit la période allant de la date d'un Arrangement à la deuxième date d'anniversaire de cet Arrangement, selon celle qui survient en premier ou tel quel prévu autrement par tout Arrangement (y compris les dispositions auxquelles il aura été renoncé sous tout Arrangement), aucun porteur d'Actions de Commanditaire ne peut vendre, céder, transférer ou céder d'une autre manière, disposer de ses actions ou de tout intérêt s'y rapportant.

Titre IV. Gérance et Surveillance

Art. 13. Gérance. La Société sera gérée par RCIC Manager (le «Gérant») en sa qualité d'Associé Commandité de la Société. Le Gérant aura droit au remboursement de ses dépenses équivalant à la somme de ses dépenses annuelles justifiées, en ce compris, mais de manière non restrictive, la rémunération de son personnel, des taxes, des loyers, des frais d'équipement ainsi que de tous autres débours tels que les jetons de présence des administrateurs) engagés dans le cadre de son activité ordinaire, à condition que ce montant, à tout moment, n'excède pas un maximum de 1.65 per cent du total des actifs sous gestion de la Société tels que déterminés sur base des comptes annuels audités de la Société. Ces montants seront mensuellement exigibles sur base d'une estimation. Un décompte final doit être établi sur base des comptes vérifiés de la Société.

Art. 14. Pouvoirs de Gestion. Le Gérant est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition en conformité avec l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents Statuts ou un Arrangement à l'assemblée générale des actionnaires appartiennent au Gérant.

Le Gérant aura le pouvoir, pour le compte et au nom de la Société de réaliser tous les objectifs de la Société et d'effectuer tous les actes et de conclure et de délivrer tous les contrats et tous autres engagements qui lui semblent

nécessaires, avisés, utiles ou accessoires à de ce dernier. A moins qu'il n'en soit autrement disposé expressément ici, le Gérant a et aura pleine autorité suivant sa discrétion pour exercer pour le compte et au nom de la Société tous droits et pouvoirs nécessaires ou utiles en vue de réaliser les objectifs de la Société.

Le Gérant peut déléguer certaines fonctions de gestion journalière et administratives à des agents (en ce compris des tiers prestataires de service) et devra déterminer leurs pouvoirs et leurs obligations.

En outre, le Gérant peut mettre en place différents comités, nommer des délégués et des agents s'il le juge nécessaire, dans le but, entre autres choses, d'assister le Gérant dans l'exercice de ses fonctions d'actionnaire commandité et gérant de la Société, en ce compris l'exploitation et la gérance de la Société.

Chaque comité sera composé suivant la manière déterminée par le Gérant. Le Gérant définit l'objet, les pouvoirs et les règles applicables à chacun de ces comités.

Le Gérant devra mettre en place un comité d'investissement, lequel sera composé de la manière prévue par tout Arrangement qui pourrait exister de temps en temps.

Le Gérant devra obtenir l'approbation unanime préalable et unanime du comité d'investissement avant de faire tout investissement au nom et pour le compte de la Société.

Toute personne nommée par le Gérant devra rendre compte au Gérant qui restera responsable de ses actions.

Le Gérant prendra toute mesure appropriée en vue de préserver les intérêts de la Société et de ses actionnaires en général.

En cas d'incapacité légale, liquidation ou autre situation permanente empêchant le Gérant d'agir comme gérant de la Société, la Société ne sera pas dissoute et liquidée, pourvu que le Collège des Commissaires nomme un administrateur, qui n'est pas tenu d'être un actionnaire, pour effectuer des actes urgent ou simplement administratifs et ce jusqu'à ce qu'une assemblée générale des actionnaires soit tenue, une telle assemblée devant être convoquée dans un délai de quinze jours à dater de sa nomination. Lors de cette assemblée générale, les actionnaires peuvent nommer, dans le respect des conditions de quorum et de majorité requises pour la modification des Statuts, un nouveau Gérant. A défaut d'une telle nomination, la Société doit être dissoute ou liquidée.

Art. 15. Signatures ayant force obligatoire. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature du Gérant, agissant par une ou plusieurs des personnes habilitées à signer et désignées par le Gérant de manière discrétionnaire, ou telle(s) personne(s) à qui ce pouvoir a été délégué.

Tout contentieux dans laquelle la Société serait plaignante ou défenderesse sera réglé au nom de la Société par le Gérant.

Art. 16. Conflit d'intérêts. Aucune contrat ni aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou entités ne pourront être affectés ou invalidés par le fait que le Gérant ou un ou plusieurs actionnaires, directeurs ou fondés de pouvoir du Gérant auraient un intérêt quelconque dans une telle autre société ou entités, ou par le fait qu'il serait associé, directeur, fondé de pouvoir ou employé de cette autre société ou firme avec laquelle la Société contracte ou est autrement en relation d'affaires. Le Gérant ou ses fondés de pouvoir ne sera pas, par là même, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir s'agissant des matières en relation avec ce contrat ou autres affaires. Toutefois, en cas de conflit d'intérêts entre le Gérant, ou des actionnaires majoritaires, ou les agents du Gérant, la transaction devra être soumise au Collège des Commissaires et le Gérant ne devra effectuer la transaction envisagée que si le Collège des Commissaires a déterminé que le contrat relatif à une telle transaction repose sur des termes raisonnables pour la Société.

Art. 17. Révision des comptes. Les comptes annuels et comptes consolidés (le cas échéant) devront être contrôlés et la cohérence du rapport de gestion en comparaison avec ces comptes devra être vérifiée par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises désignés par l'assemblée générale des actionnaires. Les réviseurs peuvent être nommés de nouveau.

Art. 18. Collège des Commissaires. Les opérations de la Société sont soumises à la revue et à la surveillance d'un conseil composé au minimum de trois membres (le "Collège des Commissaires").

Le Collège des Commissaires peut être consulté par le Gérant sur les sujets que le Gérant aura déterminés et aucune action du Gérant qui pourrait, en vertu de la loi en vigueur ou d'un Arrangement, outrepasser les pouvoirs du Gérant, en ce compris toute action qui concernerait un conflit d'intérêt entre le Gérant et la Société, ne sera considérée comme valable à moins d'avoir été autorisée par le Collège des Commissaires.

Le Collège des Commissaires aura comme fonction générale la surveillance des opérations de la Société et il aura les pouvoirs spécifiques qui lui sont conférés par les présents Statuts ou tout Arrangement. Ses membres peuvent examiner, mais ne sont pas en mesure de prendre possession des livres, de la correspondance, des procès-verbaux et, de manière générale, toutes archives de la Société.

En particulier, les fonctions du Collège des Commissaires sont de (i) revoir les comptes de la Société afin d'assurer qu'ils sont fidèles, exacts et complets; (ii) surveiller la conformité de la Société avec le droit applicable et les obligations réglementaires; (iii) évaluer la qualité de l'audit externe de la Société; et (iv) vérifier l'existence et l'adéquation du contrôle interne et des procédures de gestion des risques.

Le Collège des Commissaires est tenu lors l'assemblée générale des actionnaires de présenter un rapport relatif aux résultats de sa mission qui lui a été confiée en faisant les recommandations qu'il jugera utiles.

Le Collège des Commissaires peut exiger toutes informations du réviseur d'entreprises de la Société qu'il jugera utile à l'accomplissement de sa fonction.

Les membres du Collège des Commissaires seront nommés par le biais d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires, laquelle fixe leur rémunération ainsi que la durée de leurs fonctions sans que l'accord du Gérant soit requis. Ils sont rééligibles.

Les membres du Collège des Commissaires ne doivent pas être des actionnaires, des administrateurs ou des employés de la Société ou du Gérant ou de toute entité dans laquelle la Société a un intérêt essentiel direct ou indirect.

Le Collège des Commissaires peut élire l'un de ses membres au poste de président. Le Collège des Commissaires sera convoqué par son président ou par le Gérant.

Un avis de convocation à toute assemblée du Collège des Commissaires sera envoyé par écrit à tous les membres du Collège des Commissaires au moins huit (8) jours avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation à l'assemblée. Il peut être renoncé à cette convocation moyennant l'assentiment par écrit ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication permettant d'attester de l'authenticité d'une telle renonciation. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour des assemblées se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution adoptée par le Collège des Commissaires.

Tout membre pourra agir lors de toute assemblée en désignant par écrit ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication attestant de l'authenticité d'une telle renonciation un autre membre comme son représentant. Un membre peut représenter plusieurs de ses collègues.

Le Collège des Commissaires ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des membres sont présents ou représentés à l'assemblée.

Les résolutions du Collège des Commissaires sont actées dans les procès-verbaux signés par le président de l'assemblée. Des copies des extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président de l'assemblée ou deux autres membres.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés à l'assemblée.

Les résolutions approuvées et signées par voie écrite par tous les membres du Collège des Commissaires auront le même effet que les résolutions votées aux assemblées du Collège des Commissaires; chaque membre doit approuver cette résolution par écrit, par télégramme, par télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication. Cette approbation doit être confirmée par écrit et tous les documents doivent former le procès-verbal qui prouve qu'une telle résolution a été prise.

Tout membre du Collège des Commissaires peut participer à toute assemblée du Collège des Commissaires par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette assemblée de s'entendre les unes les autres. La participation à une assemblée par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle assemblée.

Titre V. Assemblées générales

Art. 19. Pouvoirs et Convocation. L'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Sans préjudice des dispositions de l'Article 14 (Pouvoirs de Gestion) des présents Statuts et de tout autre pouvoir réservé au Gérant ou aux actionnaires par les présents Statuts ou un Arrangement, l'assemblée générale a les pouvoirs d'ordonner, d'exécuter ou de ratifier les actes relatifs aux opérations de la Société.

Sous réserve de l'Article 24 ci-dessous, les assemblées générales des actionnaires sont convoquées par le Gérant ou le Collège des Commissaires. Sous réserve de l'Article 24 ci-dessous, les assemblées générales sont convoquées par un avis du Gérant qui fixe l'ordre du jour et qui est envoyé par à chaque actionnaire par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant l'assemblée, à l'adresse indiquée dans le registre des actionnaires.

Art. 20. Procédure. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au Luxembourg, au siège social de la Société ou en tout autre lieu au Luxembourg tel qu'indiqué dans les avis de convocation, le deuxième mardi du mois de juillet de chaque année à 14h ou à la date indiquée dans les convocations. L'assemblée générale annuelle peut se tenir à l'étranger si le Gérant constate, souverainement, que des circonstances le requièrent.

D'autres assemblées pourront être tenues au lieu et à l'heure spécifiés dans les convocations des assemblées respectives.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

Sous réserve de l'Article 24 ci-dessous, tous les actionnaires sont invités à participer et à prendre la parole à toutes les assemblées générales des actionnaires. Un actionnaire peut, et ce pour toute l'assemblée générale, nommer comme mandataire une autre personne qui n'a pas besoin d'être actionnaire, par écrit, email ou téléfax ou tout autre moyen de communication approuvé par le Gérant assurant l'authenticité de la procuration. Cette procuration sera réputée valable, à condition qu'elle ne soit pas révoquée, pour toutes assemblées des actionnaires reconvoquées. Les assemblées générales sont présidées par le Gérant ou par une personne désignée par le Gérant ou, si celle-ci est convoquée par le Collège des Commissaires, par une personne désignée par le Collège des Commissaires. Le président de l'assemblée générale des actionnaires nommera un secrétaire. L'assemblée générale des actionnaires peut élire un scrutateur.

Art. 21. Assemblées ordinaires. Les affaires ordinaires de la Société, devant être traitées lors des assemblées des actionnaires, concerneront l'approbation du rapport et des comptes annuels tels que présentés par le Gérant et audités par les réviseurs d'entreprises de la Société et la réception du rapport du Collège des Commissaires, la considération et l'approbation de l'affectation des résultats annuels proposée par le Gérant (y compris, mais sans limitation la distribution des dividendes), la nomination, la révocation et la rémunération des membres du Collège des Commissaires ainsi que la décharge à donner au Gérant et aux membres du Collège des Commissaires (les «Matières Ordinaires»).

Les résolutions concernant les Matières Ordinaires seront prises à la majorité absolue des actionnaires présents et votants.

D'autres affaires pourront être évoquées lors d'une assemblée générale sur proposition du Gérant à moins qu'il n'en soit disposé autrement par la loi ou par les présents Statuts ou par un Arrangement.

Art. 22. Assemblée générale extraordinaire.

22.1 Matières Réservées

Toute assemblée générale des actionnaires convoquée dans le but de considérer une matière autre qu'une Matière Ordinaire et/ou une Matière de Cotation (les «Matières Réservées»), devra être convoquée comme une assemblée générale extraordinaire.

Les résolutions relatives aux Matières Réservées ne seront adoptées que moyennant l'approbation des actionnaires détenant au moins soixante-quinze pourcent (75%) de toutes les actions émises («Majorité Qualifiée»).

22.2 Matières de Cotation

Toute assemblée générale des actionnaires convoquée par le Gérant dans le but de discuter des matières qui seraient normalement considérées comme des Matières Réservées mais qui, en vue de réaliser, faciliter ou permettre la Cotation, ou seraient utiles en relation avec ceci seront par décision du Gérant qualifiées de Matières de Cotation (les «Matières de Cotation»), devra être convoquée comme une assemblée générale extraordinaire.

Les résolutions relatives aux Matières de Cotation seront adoptées moyennant l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires dans le respect des conditions de quorum et de majorité requises par la loi pour la décision à adopter en l'espèce.

Art. 23. Procès-verbaux. Les procès-verbaux de l'assemblée générale des actionnaires seront signés par le bureau de l'assemblée. Les copies ou les extraits de ces mêmes procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Gérant.

Art. 24. Admission à la négociation sur un marché réglementé. Les dispositions du Titre V. Assemblées Générales des présents Statuts s'appliqueront aussi longtemps que les Actions de Commanditaire de la Société n'auront pas été admises à la négociation sur un marché réglementé au sens de la loi du 13 juillet 2007 relative aux marchés d'instruments financiers établis ou opérant dans un Etat Membre de l'Union Européenne seulement (un «Marché Réglementé»). Après l'admission des Actions de Commanditaire sur un Marché Réglementé, et en cas de contradiction entre les dispositions de ce Titre V. et celles de la loi du 24 mai 2011 concernant l'exercice de certains droits des actionnaires aux assemblées générales de sociétés cotées, ce qui précède s'appliquera.

Titre VI. Exercice comptable, Affectation des bénéfices

Art. 25. Exercice comptable. L'exercice comptable de la Société débutera le 1^{er} janvier et prendra fin le 31 décembre de l'année suivante.

Art. 26. Comptes, Distribution des bénéfices. Il incombera au Gérant d'établir le bilan annuel et le compte des profits et pertes de la Société conformément aux dispositions de la loi applicable. Ces comptes seront vérifiés par le réviseur d'entreprises et sera soumis à l'assemblée des actionnaires pour approbation.

Il sera prélevé sur les bénéfices nets annuels de la Société un montant égal à cinq pour cent (5%), qui sera affecté à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque cette réserve sera égale à dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Le solde pourra faire l'objet d'une distribution aux actionnaires sur proposition du Gérant, qui devra être approuvée par décision de l'assemblée générale des actionnaires conformément aux dispositions des présents Statuts, étant entendu que cette distribution ne pourra dépasser le montant proposé par le Gérant.

Des acomptes sur dividendes peuvent être déclarés et payés par le Gérant sous réserve des termes et conditions prévues par la loi.

Une distribution des primes d'émission aux actionnaires pourra avoir lieu sur proposition du Gérant, proposition qui devra être approuvée par décision de l'assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires peut, sur proposition du Gérant, décider de prélever tout montant sur le compte prime d'émission pour l'affecter à la réserve légale.

Art. 27. Prescription. Un dividende déclaré sur une Action mais non payé durant une période de cinq (5) ans ne pourra plus être réclamé par le détenteur de cette Action, il sera considéré comme perdu pour le détenteur de cette Action et reviendra à la Société.

Il ne sera versé aucun intérêt sur les dividendes déclarés et non réclamés qui sont détenus par la Société pour le compte des actionnaires.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 28. Nomination des liquidateurs. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera mise en oeuvre par un liquidateur (s'il s'agit d'une entité juridique) ou un ou plusieurs liquidateurs (sil s'agit de personnes physiques) nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui décident cette dissolution sur proposition du Gérant. Cette assemblée déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 29. Distribution des produits de la liquidation. Les produits nets de la liquidation devront être versés aux détenteurs d'Actions de Commanditaire et aux détenteurs d'Actions de Commandité au prorata de leur participation étant entendu que les Actions de Commanditaire et les Actions de Commandité ont le même rang.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 30. Droit applicable. Tous les points non prévus par les présents Statuts devront être résolus conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera en date de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2012.

Souscription et Paiement

Le capital a été souscrit de la manière suivante:

Souscripteur d'Actions de Commanditaire	Action(s) de Commanditaires souscrites	Paiement (EUR)
Resource Capital Investments Corporation	29.999	29.999
RCIC Manager	1	1
Total	30.000	30.000
Souscripteur d'Actions de Commandité	Actions de Commandité souscrites	Paiement (EUR)
RCIC Manager	1.000	1.000

Les Actions de Commanditaire et les Actions de Commandité ainsi souscrites ont été intégralement libérées en espèce de sorte qu'un montant de trente-et-un mille euros (EUR 31.000) est maintenant à la disposition de la Société, tel que cela a été démontré au notaire soussigné.

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit incombant à la Société relatifs à sa constitution sont estimés approximativement à € 1.700,-.

Résolutions

Et aussitôt après la constitution de la Société, les associés ont pris les résolutions suivantes:

Les personnes suivantes sont nommées membres du Collège des Commissaires pour une durée prenant fin au jour de l'assemblée générale annuelle des actionnaires approuvant les comptes annuels pour l'exercice social se terminant le 31 décembre 2012:

- Christopher Raper, administrateur, né le 16 septembre 1959 à Singapour, résidant professionnellement au 9, rue Basse, L4963 Clemency;
- Alexander Auboeck, administrateur, né le 6 août 1958 à Vocklabruck, Autriche, résidant professionnellement au 9, rue Basse, L-4963 Clemency;
- Alessandro D'Ercole, administrateur, né le 15 mai 1979 à Galatina, Italie, résidant professionnellement au 9, rue Basse, L4963 Clemency;

Le siège social de la Société est fixé au 9, rue Basse, L-4963 Clemency, Grand-Duché de Luxembourg.

La personne suivante est nommée réviseur d'entreprises agréé pour une durée prenant fin au jour de l'approbation des comptes de la Société pour l'exercice social 2012:

PricewaterhouseCoopers, établie et ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 65477.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, sur requête de la partie comparante susnommée, dûment représentée, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, agissant ainsi qu'il a été dit, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. De Mayer, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 08 mai 2012. Relation: EAC/2012/5836. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 9 mai 2012.

Référence de publication: 2012054648/850.

(120075887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2012.

Ibanel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 94.116.

Le contrat de domiciliation signé entre la société AGIR Luxembourg S.A., société anonyme avec siège social à Luxembourg au 25B boulevard Royal L-2449 Luxembourg et la société IBANEL S.A.R.L., n° RCS Luxembourg B 94.116, en date du 10 janvier 2006 a été dénoncé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012055685/10.

(120078164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

Fulcrum Ucits SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 132.741.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 18 avril 2012:

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide le renouvellement du mandat des Administrateurs sortants suivants, pour une période prenant fin à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013:

* M. Joseph A. DAVIDSON

* M. Richard N.B. GODDARD

* M. Malcolm PATERSON

* M. Antonio THOMAS

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide le renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises Agrée, ERNST & YOUNG S.A., pour une période prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration est composé de:

Président du Conseil d'Administration

- Monsieur Richard N.B. GODDARD, demeurant professionnellement au 46A, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

Administrateurs

- Monsieur Joseph DAVIDSON, demeurant professionnellement au 6, Chesterfield Gardens, W1J 5BQ London, Royaume-Uni

- Monsieur Malcolm PATERSON, demeurant professionnellement au 40, Lavaterstrasse, CH-8002 Zurich, Suisse

- Monsieur Antonio THOMAS, demeurant professionnellement au 33 rue de Gasperich, L-5826 Hesperange

Le Réviseur d'Entreprises Agrée est:

ERNST & YOUNG S.A., ayant son siège social au 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012058768/28.

(120082458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

INTERTEL & CO, société de gestion de patrimoine familial (SPF), Société en Commandite par Actions - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 74.638.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012055695/11.

(120077968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

Ilyx S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 95.985.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012055687/9.

(120078172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

Imalgovest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.

R.C.S. Luxembourg B 148.457.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2012.

Pour compte de Imalgovest S.A.

Fiduplan S.A.

Référence de publication: 2012055688/12.

(120078550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

Innovat Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6550 Berdorf, 35, rue de Grundhof.

R.C.S. Luxembourg B 153.458.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012055689/9.

(120077915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

INTERGIN Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 47.115.

Le bilan de la société au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012055691/12.

(120078408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

**Jet Aviation Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Tridi Investments S.à r.l.).**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 167.044.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 14 mai 2012.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2012055700/12.

(120078154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

Sarah S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 46.797.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire

Lors de l'assemblée générale du 11 mai 2012, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société SARAH SA, ayant son siège social à L-1636, Luxembourg, 10, rue Willy Goergen, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, section B, sous le numéro B 46 797 a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1^{ère} résolution:

L'assemblée Générale accepte à l'unanimité la démission de Maître Philippe STROESSER, né le 30 octobre 1969 à Barr (France) et demeurant professionnellement au 10, rue Willy Goergen, L-1636 Luxembourg de son poste d'administrateur.

2^{ème} résolution:

L'assemblée décide à l'unanimité de nommer en son remplacement Monsieur Joe THIELEN, né le 20 novembre 1958 à Luxembourg et demeurant au 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, administrateur de la société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2017.

Pour la société

Référence de publication: 2012055913/19.

(120077949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

Ileria S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3364 Leudelange, 2-4, rue du Château d'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 168.700.

STATUTS

L'an deux mille douze, le neuf mai.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

A comparu:

1) Monsieur Daniel De Sousa Dias, gérant de sociétés, demeurant à L-7307 Steinsel, 113, rue Basse, ici représenté par Madame Sandra SCHWEITZER, employée privée, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, en vertu d'une procuration lui délivrée.

2) Monsieur Antonio Bellanima, restaurateur, demeurant à L-1718 Luxembourg, 18a, rue Haute, ici représenté par Madame Sandra SCHWEITZER, employée privée, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, en vertu d'une procuration lui délivrée.

Lesquelles procurations après avoir été signées ne varient par les comparants et le notaire instrumentaire demeurera annexée au présent acte pour être soumises ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée («la Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, («les Lois») et par les présents statuts («les Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

Art. 2. Dénomination sociale. La Société a comme dénomination "ILERIA S.à r.l.".

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Leudelange.

Le siège social peut être transféré (i) à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision du gérant unique ou le cas échéant du Conseil de Gérance et (ii) à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par une décision des associé(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par décision du gérant unique ou le cas échéant du Conseil de Gérance.

Dans l'hypothèse où le gérant unique ou le cas échéant le Conseil de Gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le gérant unique ou le cas échéant le Conseil de Gérance.

Art. 4. Objet. La société a pour objet l'exploitation d'un établissement de restauration: vente de produits de consommation, boissons alcoolisées et non alcoolisées à emporter, snack et restauration rapide à consommer sur place ou à emporter.

La société peut acquérir et mettre en valeur tous brevets, licences, marques et autres droits se rattachant à ces brevets, licences et marques ou pouvant les compléter.

La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations, à différentes sociétés (filiales ou non).

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public.

La société a pour objet l'achat, la vente, la mise en location, l'administration et la mise en valeur sous quelque forme que ce soit de biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que toutes opérations commerciales ou financières, immobilières ou mobilières qui s'y rattachent directement ou indirectement.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La société a encore pour objet de percevoir des indemnités et des rémunérations des sociétés du groupe ainsi que l'administration et la gérance de telles sociétés du groupe, à qui elle pourra notamment fournir toute prestation d'assistance stratégique, administrative ou commerciale.

Art. 5. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 6. Capital social. Le capital social souscrit de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.-Eur), représenté par cent (100) parts sociales, d'une valeur nominale de cent vingt-cinq (125.- Eur) chacune.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut procéder au rachat de ses propres Parts Sociales sous les conditions prévues par la loi, par décisions du gérant unique ou le cas échéant du Conseil de Gérance sous réserve de la disponibilité des fonds déterminée par le gérant unique ou le cas échéant par le Conseil de Gérance sur la base des Comptes Intérimaires pertinents.

Art. 7. Parts Sociales. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société. Ledit registre énoncera le nom de chaque associé, sa résidence, le nombre de Parts Sociales détenues par lui, les montants libérés sur chacune des Parts Sociales, le transfert de Parts Sociales et les dates de tels transferts.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par Part Sociale. S'il y a plusieurs propriétaires par Part Sociale, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 8. Transferts des parts sociales. Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses Parts Sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, ceux-ci ne peuvent céder leurs Parts Sociales que dans le respect de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

Art. 9. Incapacité, Insolvabilité ou Faillite des Associé(s). La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'Associé unique ou d'un des Associés.

Art. 10. Gérance. La Société est gérée par un gérant unique ou plusieurs gérants (le «Conseil de Gérance») qui n'ont pas besoin d'être associés.

Le gérant unique ou le cas échéant les membres du Conseil de Gérance seront nommés par les associé(s), qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat, respectivement ils peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associé(s).

Art. 11. Pouvoir du gérant ou du Conseil de Gérance. Le gérant unique ou le cas échéant les membres du Conseil de Gérance sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés en vertu des Lois ou des Statuts au(x) associé(s) relèvent de la compétence du gérant unique ou le cas échéant du Conseil de Gérance.

Art. 12. Représentation. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du gérant unique ou par la signature conjointe de deux gérants si plus d'un gérant a été nommé.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute (s) personne(s) à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les gérant(s), mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance. Dans le cas où un Conseil de Gérance est formé, il peut nommer parmi ses membres un président et un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même gérant responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres, au lieu et date indiqués dans la convocation.

Si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés à une réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de la réunion, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Un gérant peut également renoncer à sa convocation à une réunion, soit avant soit après la réunion, par écrit en original, par fax ou par e-mail.

Des convocations écrites séparées ne sont pas requises pour les réunions qui sont tenues au lieu et date indiqués dans un agenda de réunions adopté à l'avance par le Conseil de Gérance.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Tout gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre gérant comme son mandataire.

Tout membre du Conseil de Gérance peut représenter un ou plusieurs autres membres du Conseil de Gérance.

Un ou plusieurs gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres.

Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

En outre, une décision écrite, signée par tous les gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue.

Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs gérants.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des gérants en fonction est présente ou représentée.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Art. 14. Rémunération et Débours. Sous réserve de l'approbation des associé(s), les gérant(s) peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 15. Conflit d'intérêts. Si un ou plusieurs gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce gérant devra en aviser les autres gérant(s) et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans le cas d'un gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise.

Art. 16. Responsabilité des gérant(s). Les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 17. Associé(s). Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Lois et les Statuts.

Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs pré mentionnés conférés à l'assemblée générale des associés.

Art. 18. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 19. Comptes sociaux. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et le gérant unique ou le cas échéant le Conseil de Gérance dresse l'inventaire des éléments de l'actif et du passif, le bilan ainsi que le compte de résultats conformément aux Lois afin de les soumettre aux associé(s) pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social.

Art. 20. Réserve légale. L'excédent favorable du compte de résultats, après déduction des frais généraux, coûts, amortissements, charges et provisions constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5%) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale («la Réserve Légale») dans le respect de l'article 197 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social.

Art. 21. Affectations des bénéfices. Après affectation à la Réserve Légale, les associé(s) décident de l'affectation du solde du bénéfice net par versement de la totalité ou d'une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant le cas échéant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou la prime d'émission aux associé(s), chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Le gérant unique ou le cas échéant le Conseil de Gérance peut décider de procéder à un versement d'acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par lui duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer en tant qu'acomptes sur dividendes ne peuvent jamais excéder le montant total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu des Lois ou des Statuts.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés conformément aux dispositions des présents statuts et en conformité avec et en vue de parvenir sur une base globale au même résultat économique que suite à l'application des règles de distribution existantes pour les distributions de dividendes.

Les dividendes déclarés peuvent être payés en toutes devises choisies par le gérant unique ou le cas échéant le Conseil de Gérance et pourront être payés en temps et lieu qu'il appartiendra de déterminer par le gérant unique ou le cas échéant le Conseil de Gérance. Le gérant unique ou le cas échéant le Conseil de Gérance, peut décider du cours de change applicable à la conversion des dividendes en la devise de leur paiement. Un dividende déclaré mais non payé sur une Part Sociale pendant cinq ans, ne pourra par la suite plus être réclamé par le propriétaire d'une telle Part Sociale, de sorte qu'il sera perdu pour celui-ci, et sera acquis à la Société. Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non réclamés, qui seront détenus par la Société pour le compte des détenteurs de Parts Sociales.

Art. 22. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision des associé(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Au moment de la dissolution, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, y compris les frais de liquidation, le produit net de liquidation sera réparti entre les associé(s).

Les liquidateur(s) peuvent procéder à la distribution d'acomptes sur produit de liquidation sous réserve de provisions suffisantes pour payer les dettes impayées à la date de la distribution.

Art. 23. Disposition finale. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

Souscription et Libération

Les comparants précités présents ont souscrit aux parts créées de la manière suivante:

1.- Par Monsieur Daniel De Sousa Dias, le comparant sub 1)	50 parts
2.- Par Monsieur Antonio BELLANIMA, le comparant sub 2)	50 parts
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES.	100 parts

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de € 12.500,-(douze mille cinq cents Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Exceptionnellement, le premier exercice commence le jour de la constitution et finira le trente-et-un décembre de l'an deux mille douze.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée par la suite, ont été remplies.

Frais

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de mille cent euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-3364 Leudelange, 2-4, rue du Château d'eau.

Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Antonio BELLANIMA, restaurateur, né à Conversano (Italie) le 12 mai 1966, demeurant à L-1718 Luxembourg, 18a, rue Haute.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par sa seule signature.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Schweitzer, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 11 mai 2012. Relation: EAC/2012/6023. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 14 mai 2012.

Référence de publication: 2012055686/225.

(120078372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

Janus Technologies S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 139.938.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012055699/9.

(120078101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

Eurochem Réassurance, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 28.434.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue à Luxembourg le 15 mai 2012

I. L'Assemblée nomme comme administrateurs:

M. Pierre SCHILS, Administrateur

M. Yves Marie Yvonne Daniel MOREELS, Administrateur

M. Joël Jean Mathieu Marie WINKIN, Président

Leurs mandats expireront au jour de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2013 délibérant sur les comptes annuels de 2012.

2) L'Assemblée nomme comme Réviseur d'entreprises indépendant Ernst & Young, 7, rue Gabriel Lippmann, Münsbach, L-5365 Luxembourg

Ce mandat expirera au jour de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2013 délibérant sur les comptes annuels de 2012.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012057005/21.

(120079907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2012.

JALUX, Société Civile.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg E 4.336.

—
Madame Jacqueline MAGGI-BACOU, née le 22 novembre 1936 à Capendu (France),
nouvelle adresse au 11, Avenue de la Gaillarde, F-34000 Montpellier, France.

Crédit Agricole Luxembourg Conseil

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2012055703/11.

(120078003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

JFC Advanced S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 124.847.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour JFC Advanced S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012055704/11.

(120078175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

JPMorgan Asset Management Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 78.396.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale du 07 Mai 2012

Composition du conseil d'administration

L'assemblée a décidé de reconduire le mandat des administrateurs suivants jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui statuera sur l'année comptable se terminant le 31 Décembre 2012.

- M. Jonathan P. GRIFFIN, Président du Conseil d'Administration, 6 route de Trèves, L-2633 Senningerberg;
- M. Jean-Jacques LAVA, Administrateur, 6 route de Trèves, L-2633 Senningerberg;
- M. Graham A. GOODHEW, Administrateur, 6 route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

Certifié conforme

Pour le Conseil d'Administration

Delphine Muriel

Secrétaire Générale par Intérim

Référence de publication: 2012055708/18.

(120077907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

La Ménerbienne S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 156.983.

—
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2011 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour La Ménérbienne S.A.
Société anonyme
Signatures
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012055725/14.

(120077750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

Lagerhaus Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 52, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 71.558.

—
Auszug der Beschlüsse der Ordentlichen Generalversammlung vom 28. Juli 2011

Im Jahre 2011, am 28. Juli sind die Gesellschafter der LAGERHAUS LUX S.A. in einer ordentlichen Generalversammlung zusammengetreten und haben einstimmig folgende Beschlüsse angenommen:

Da das Mandat des Aufsichtskommissars:

- LUX-AUDIT S.A, mit Sitz in L-1510 Luxembourg, 57. avenue de la Faiencerie (H.R. Luxembourg B 25797)

2010 abgelaufen ist, wird es rückwirkend auf 2010 für vier Jahre verlängert und zwar bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2014.

Wasserbillig, den 28. Juli 2011.

Référence de publication: 2012055731/15.

(120077871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

Siemens, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2328 Luxembourg, 20, rue des Peupliers.

R.C.S. Luxembourg B 4.745.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration du 20 juin 2011 que les décisions suivantes ont été prises:

Le Conseil d'Administration nommé à l'unanimité Peter Koninckx, de nationalité belge, domicilié à 3080 Tervuren, Ringlaan 23, comme délégué à la gestion journalière à partir du 21 juin 2011.

Suite aux décisions prises, la liste des délégués à la gestion journalière se présente comme suit à partir du 21 juin 2011:

Pour la Belgique:

Bouffieux André, de nationalité belge, domicilié à 3040 Ottenburg, Tekkerstraat 17;

Boursoit Marie-Dominique, de nationalité belge, domiciliée à 1331 Rixensart, Avenue Englebort 6;

Caby Pol, de nationalité belge, domicilié à 9900 Eeklo, Lijsterbesstraat 10;

Christiaens Ivo, de nationalité belge, domicilié à 1730 Asse, Kalkovenveld 8;

Djelassi Ismael, de nationalité belge, domicilié à 1700 Dilbeek, Snijbos 17;

Geilen Peter, de nationalité allemande, domicilié à 1933 Sterrebeek, Pluvierlaan 7;

Geukens Ilse, de nationalité belge, domiciliée à 3140 Keerbergen, Kraaiven 7;

Koninckx Peter, de nationalité belge, domicilié à 3080 Tervuren, Ringlaan 23;

Lemeire Jos, de nationalité belge, domicilié à 9420 Erpe-Mere, Kloosterstraat 106;

Loosen Roman, de nationalité allemande, domicilié à 1150 Woluwe St. Pierre, Avenue Grandchamp 15;

Molinari Sergio, de nationalité belge, domicilié à 1800 Vilvoorde, Maubeugelaan 40;

Maertens Philip, de nationalité belge, domicilié à 8820 Torhout, Filips Van Kleefstraat 3;

Nelis Eddy, de nationalité belge, domicilié à 9030 Mariakerke, Esdoornstraat 9;

Pentenrieder Mark, de nationalité allemande, domicilié à 3090 Overijse, Woutersplein 9;

Vanmarcke Els, de nationalité belge, domiciliée à 1500 Halle, L.A. Sluysstraat 25;

Van Overstraeten Luc, de nationalité belge, domicilié à 9230 Wetteren, Parklaan 25.

Pour le Grand-Duché de Luxembourg:

Berg Jérôme, de nationalité luxembourgeoise, domicilié à L-2410 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 70 rue de Reckenthal;

Lespinoy Georges, de nationalité belge, domicilié à 2520 Emblem, 21 Vruntebaan, Belgique.

Le Conseil d'Administration rappelle que le pouvoir de représentation est réglé comme suit à l'article 16 des statuts:

16.1. La société est valablement représentée à l'égard des tiers:

a) d'une manière générale (c'est-à-dire dans tous les actes et en droit): par la signature conjointe de deux administrateurs, et ce, sans préjudice de l'article 16.1 d);

b) sans préjudice au pouvoir de représentation qui précède et dans les limites des pouvoirs légalement transférables au comité de direction: soit par la signature "conjointe de deux membres du comité de direction, soit par la signature conjointe d'un administrateur et d'un membre du comité de direction;

c) dans les actes relevant de la gestion journalière: soit par la signature conjointe de deux délégués à la gestion journalière, soit par la signature conjointe d'un délégué à la gestion journalière et d'un administrateur ou d'un administrateur délégué;

d) en justice et devant le Conseil d'Etat et pour autant qu'il s'agit de marchés publics: par la signature d'un seul administrateur.

16.2. Pour autant que de besoin, il est précisé que les pouvoirs de représentation impliquent le pouvoir de les subdéléguer à un ou plusieurs mandataires spéciaux qui engagent valablement la société dans les limites de leur mandat.

16.3. Nonobstant les dispositions de l'article 16.1 et 16.2, tous les pouvoirs liés au statut d'entreprise de sécurité en matière d'activités de sécurité prévues par la Loi susmentionnée (Loi du 10 avril 1990 sur les entreprises de gardiennage, les entreprises de sécurité et les services internes de gardiennage.) peuvent être délégués complètement et sans restrictions par le Conseil d'administration aux personnes indiquées par lui, pour autant et dans la mesure où les membres du Conseil d'administration ne remplissent pas les conditions en matière de formation dont question à l'article 15.1. Cette délégation de pouvoirs a pour conséquence que les personnes indiquées ont l'entière compétence de décision en ce qui concerne les activités de sécurité telles que stipulées dans la Loi susmentionnée et que ces personnes peuvent en droit et pour tous les actes qui concernent des affaires mentionnées dans ladite Loi agir seules et lier la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société SIEMENS S.A.

Matthieu Chambon

Mandat spécial

Référence de publication: 2012057456/59.

(120080431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2012.

Koliphi Investissement S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 152.974.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012055710/9.

(120078523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

KC Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 498.186,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 135.906.

Par résolutions prises en date du 24 avril 2012 l'associé unique a décidé d'accepter la démission de Gavin Sasson, avec adresse au Villa no 9, Palm Grove, Road 35, bâtiment Block 551, Janabyia, Royaume de Bahreïn, de son mandat de Gérant de catégorie A, avec effet au 23 avril 2012

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2012.

Référence de publication: 2012055714/13.

(120077741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

Kimolec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8281 Kehlen, 21, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 152.816.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14/05/2012.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2012055715/12.

(120078624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

Dictea SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 136.456.

—
Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 19 janvier 2012

Deuxième résolution

L'Assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Guy HORNICK et désigne à partir du 19 janvier 2012, Monsieur Gerdy ROOSE, né à Wevelgem (Belgique) le 14.02.1966, expert comptable, demeurant professionnellement 2, Avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg, en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2013.

L'Assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Thierry FLEMING et désigne à partir du 19 janvier 2012, Monsieur Pierre LENTZ, né à Luxembourg le 22.04.1959, expert comptable, demeurant professionnellement 2, Avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg, en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DICTEA S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2012056970/20.

(120080124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2012.

KK Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 143.710.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012055716/10.

(120078393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

KPI Residential Property 15 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 114.518.

—
Les comptes annuels au 31 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

KPI Residential Property 15 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012055717/12.

(120078442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

KPI Retail Property 24 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 114.514.

—
Les comptes annuels au 31 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
KPI Retail Property 24 S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2012055718/12.

(120078466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

Eleven Dove S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 166.113.

Par résolutions prises en date du 25 avril 2012, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. nomination de José Luis Monteiro Correia, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat de gérant de classe B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée
2. acceptation de la démission de Yannick Poos, avec adresse au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat de gérant, avec effet immédiat
3. nomination de Franck Doineau, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat de gérant de classe B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée. Dès lors son mandat de gérant prend fin avec effet immédiat.
4. nomination de Reiner Mario Lemme, avec adresse à Street Pudovkina 6-2, apt. 26. Moscou, Russie au mandat de gérant de classe A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 mai 2012.

Référence de publication: 2012056980/20.

(120079823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2012.

Ksar Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 137.190.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR
1, rue Joseph Hackin
L-1746 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2012055720/13.

(120077952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

K2 Consult, Société Anonyme.

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.
R.C.S. Luxembourg B 157.262.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012055721/9.

(120078360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

Kühne & Nagel A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 1, rue Edmond Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 18.745.

Auszug der Beschlussfassung

der außerordentlichen Generalversammlung, welche am Sitz der Gesellschaft in L-5326 Contern, 1, Rue Edmond Reuter, am 26. April 2012 abgehalten wurde.

Die Versammlung beschließt, jeweils einstimmig, wie folgt:

Herr Reinhard Lange, wohnhaft in 40, Waldisbergweg, CH-8807 Freienbach, wird als Verwaltungsratsmitglied für ein weiteres Jahr (bis 09.05.2013) in seinem Amt bestätigt.

Herr Gerardus van Kesteren, wohnhaft in 39, Seestrasse, CH-8846 Willerzell, wird als Verwaltungsratsmitglied für ein weiteres Jahr (bis 09.05.2013) in seinem Amt bestätigt.

Nach Erledigung der Tagesordnung wird die Versammlung um 15:20 Uhr geschlossen.

Référence de publication: 2012055722/16.

(120078546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

L'Oiseau Bleu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1368 Luxembourg, 40, rue du Curé.

R.C.S. Luxembourg B 157.601.

L'Assemblée générale ordinaire du 18 avril 2012 a décidé de:

- Accepter la démission du commissaire aux comptes, HRT Révision S.A., avec effet le 18 avril 2012.

- Nommer HRT révision S.A., 163 rue du Kiem L-8030 Strassen aux fonctions de réviseur externe pour les comptes annuels 2012, avec effet le 18 avril 2012. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée générale annuelle ordinaire de 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 mai 2012.

L'OISEAU BLEU S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2012055724/16.

(120078623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

Immolodans S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 49.867.

Constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 juillet 1992, publié au Mémorial Recueil Spécial C n° 545 du 25 novembre 1992.

Modifiée à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte sous seing privé en date du 3 juillet 2000, publié au Mémorial Recueil Spécial C n° 179 du 19 février 2003.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société IMMOLODANS S.A., tenue au siège social le 14 mai 2012, que suite à la démission du conseil d'administration en fonction, les personnes suivantes ont été nommées pour une durée de 6 ans:

- Monsieur Claude FABER, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 15, boulevard Roosevelt, 2450 Luxembourg: administrateur.

- Monsieur Jean FABER, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 15, boulevard Roosevelt, 2450 Luxembourg: administrateur.

- Monsieur Lionel CAPIAUX, employé privé, demeurant professionnellement au 15, boulevard Roosevelt, 2450 Luxembourg: administrateur.

Luxembourg, le 15 mai 2012.

Pour la société IMMOLODANS S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2012057116/23.

(120079939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2012.

Lecta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 72.198.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque Domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2012055734/13.

(120078574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

Fair Isaac (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 168.664.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the second day of April.

Before the undersigned Maître Jean SECKLER, notary, residing professionally in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared,

Fair Isaac IP Associates (Bermuda), an exempted partnership formed under the laws of Bermuda and having its registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda,

here represented by Mr. Max Mayer, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialled *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such party, appearing in the capacity in which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of association (the «Articles») of a société à responsabilité limitée (private limited liability company) which is hereby incorporated.

Title I - Form - Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Form. There is hereby formed a société à responsabilité limitée (private limited liability company) governed by Luxembourg law as well as by the present Articles (the «Company»).

Art. 2. Name. The Company's name is «Fair Isaac (Luxembourg)».

Art. 3. Purpose. The Company's purpose is to invest, acquire and take participations and interests, in any form whatsoever, in any kind of Luxembourg or foreign companies or entities and to acquire through participations, contributions, purchases, options or in any other way any securities, IP rights, goodwill, interests, patents, trademarks and licenses or other property or rights as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, encumber, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit.

The Company may also enter into any financial, commercial or other transactions and grant to any company or entity that forms part of the same group of companies as the Company or is affiliated in any way with the Company, including companies or entities in which the Company has a direct or indirect financial or other kind of interest, any assistance, loan, advance or grant in favor of third parties any security or guarantee to secure the obligations of the same, as well as borrow and raise money in any manner and secure by any means the repayment of any money borrowed.

Finally the Company may take any action and perform any operation which is, directly or indirectly, related to its purpose in order to facilitate the accomplishment of such purpose.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the city of Luxembourg by means of a resolution of the sole manager, or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers in accordance with these Articles or to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

The Company may have branches and offices, both in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad.

Title II - Capital - Shares

Art. 6. Capital. The Company's share capital is set at GBP 20,000 (twenty thousand Great Britain Pounds) divided into 20,000 (twenty thousand) shares with a nominal value of GBP 1 (one Great Britain Pound) each, fully paid-up.

Any share premium of the Company shall be freely reimbursable. The accounting balance sheet item premium issuance may be reimbursed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders holding more than fifty percent

of the share capital of the Company or a written resolution when authorised under the Articles. The general meeting of shareholders of the Company may decide to allocate any amount out of the accounting balance sheet item premium issuance to the accounting balance sheet item legal reserve of the Company or to offset the losses.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

Art. 7. Voting Rights. Each share is entitled to an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to such shareholder's ownership of shares.

Art. 8. Indivisibility of shares. Towards the Company, the shares are indivisible and the Company will recognize only one owner per share.

Art. 9. Transfer of shares. The shares are freely transferable among shareholders of the Company or where the Company has a sole shareholder.

Transfers of shares to non-shareholders are subject to the prior approval of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital of the Company given in a general meeting.

Shares shall be transferred by instrument in writing in accordance with the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time (the«Law»).

Art. 10. Redemption of shares. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a decrease of the Company's share capital.

Title III - Management

Art. 11. Appointment of the managers. The Company may be managed by one manager or several managers. Where more than one manager is appointed, the Company shall be managed by a board of managers constituted by two different types of managers, namely type A managers and type B managers.

No manager needs be a shareholder of the Company. The manager(s) shall be appointed by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders by a resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, as the case may be. The remuneration, if any, of the manager(s) shall be determined in the same manner.

A manager may be removed, with or without cause at any time and replaced by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, as the case may be.

Art. 12. Powers of the managers. All powers not expressly reserved by the Law or by these Articles to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general meeting of shareholders, fall within the competence of the sole manager or the board of managers, as the case may be.

The Company shall be bound by the signature of its sole manager, or in case of plurality of managers, by the joint signature of at least one type A manager and one type B manager. The sole manager or the board of managers, as the case may be, may delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The sole manager or the board of managers will determine the powers and remuneration (if any) of the agent, and the duration of its representation as well as any other relevant condition.

Art. 13. Board of managers. Where the Company is managed by a board of managers, the board may choose among its members a chairman. It may also choose a secretary who need not be a manager or shareholder of the Company and who shall be responsible for keeping the minutes of the board meetings.

The board of managers shall meet when convened by any one manager. Notice stating the business to be discussed, the time and the place, shall be given to all managers at least 24 hours in advance of the time set for such meeting, except when waived by the consent of each manager, or where all the managers are present or represented.

Meetings of the board of managers shall be held within the Grand-Duchy of Luxembourg.

Any manager may act at any meeting by appointing in writing or by any other suitable telecommunication means another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate to a meeting by phone, videoconference, or any suitable telecommunication means, initiated from the Grand-Duchy of Luxembourg and allowing all managers participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation is deemed equivalent to a participation in person.

A meeting of managers is duly constituted for all purposes if at the commencement of the meeting there are present in person or represented by proxyholder at least one type A manager and at least one type B manager.

Decisions of the board of managers are validly taken by a resolution approved at a duly constituted meeting of managers of the Company by the affirmative vote of the majority of the managers present or represented by proxyholder with the affirmative vote of at least one type A manager and the affirmative vote of at least one type B manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board. Such resolutions may be signed in counterparts, each of which shall be an original and all of which, taken together, shall constitute the same instrument.

Deliberations of the board of managers shall be recorded in minutes signed by the chairman or two managers. Copies or extracts of such minutes shall be signed by the chairman or two managers.

Art. 14. Liability of the managers. No manager assumes any personal liability in relation with any commitment validly made by him in the name of the Company in accordance with these Articles, by reason of his function as a manager of the Company.

Title IV - Shareholder meetings

Art. 15. Sole shareholder. A sole shareholder assumes all powers devolved to the general meeting of shareholders in accordance with the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company has to be recorded on minutes or drawn-up in writing.

Art. 16. General meetings. General meetings of shareholders may be convened by the sole manager or the board of managers, as the case may be, failing which by the statutory auditor or the supervisory board, if it exists, failing which by shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be sent to each shareholder at least 24 hours before the meeting, specifying the time and place of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at the general meeting, and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may be represented and act at any general meeting by appointing in writing another person to act as such shareholder's proxy, which person needs not be shareholder of the Company.

Resolutions of the general meetings of shareholders are validly taken when adopted by the affirmative vote of shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company. If the quorum is not reached at a first meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second meeting.

Resolutions will be validly taken at this second meeting by a majority of votes cast, regardless of the portion of share capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be adopted by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

The holding of shareholders meetings is not compulsory as long as the number of shareholders does not exceed twenty-five (25). In the absence of meetings, shareholder resolutions are validly taken in writing, at the same majority vote cast as the ones provided for general meetings, provided that each shareholder receives prior to its written vote and in writing by any suitable communication means, the whole text of each resolution to be approved.

When the holding of shareholders meetings is compulsory, a general meeting shall be held annually within the Grand-Duchy of Luxembourg, at the registered office of the Company or at any other place as indicated in the convening notice, on the third Thursday of March or on the following business day if such day is a public holiday.

Title V - Financial year - Balance sheet - profits - Audit

Art. 17. Financial year. The financial year of the Company starts on October 1st of each year and ends on September 30th of the following year.

Art. 18. Annual accounts. Each year, as at the end of the financial year, the board of managers or the sole manager, as the case may be, shall draw up a balance sheet and a profit and loss account in accordance with the Law, to which an inventory will be annexed, constituting altogether the annual accounts that will then be submitted to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, will be submitted (i) to the general shareholders meeting, when the holding of such shareholders meetings is compulsory pursuant to article 16 above, or (ii) to the plurality of shareholders when the holding of such shareholders meetings is not compulsory.

Art. 19. Profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, such as approved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of the shareholders, represents the net profit of the Company.

Each year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the share capital, but must be resumed at any time when it has been broken into.

The allocation of any remaining profit shall be determined by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company.

Art. 20. Interim dividends. Notwithstanding the above provision, the sole manager or the board of managers as the case may be, may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement

of accounts prepared by the board of managers or the sole manager, as the case may be, and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve established in accordance with the Law or the Articles.

Art. 21. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to a statutory auditor (commissaire) or, as the case may be, to a supervisory board constituted by several statutory auditors.

No statutory auditor needs be a shareholder of the Company. Statutory auditor(s) shall be appointed by resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company and will serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following his/their appointment. However his/their appointment can be renewed by the general meeting of shareholders.

Where the conditions of article 35 of the law of December 19, 2002 concerning the Trade and Companies Register as well as the accounting and the annual accounts of the undertakings are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may however appoint a qualified auditor at any time.

Title VI - Dissolution - Liquidation

Art. 22. Dissolution. The dissolution of the Company shall be resolved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital. The Company shall not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of any shareholder.

Art. 23. Liquidation. The liquidation of the Company will be carried out by one or more liquidators appointed by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution of the shareholders taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital, which shall determine his/their powers and remuneration.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) proportionally to their ownership in the order of priority set out in article 20 of the Articles.

Temporary provision

Notwithstanding the provisions of article 17 of the Articles, the first financial year of the Company starts today and will end on September 30, 2012.

Subscription - Payment

Fair Isaac IP Associates (Bermuda), named above declared, through its proxyholder to fully subscribe to the 20,000 (twenty thousand) shares, with a nominal value of GBP 1 (one Great Britain Pound) each, with a global share premium amounting to GBP 9,342,852 (nine million three hundred forty-two thousand eight hundred fifty-two Great Britain Pounds) attached thereto, representing the entire share capital of the Company, the whole being fully paid up by way of a contribution in kind of non-US intellectual property rights including all rights, titles, interests and value attached mainly consisting in copyrighted software that include the following: Xpress-Optimizer, Xpress-SLP, Xpress-Mosel, Xpress-BOP (the«IP Rights») (, the«Contribution»).

Evaluation

The global value value of the Contribution is set at GBP 9,362,852 (nine million three hundred sixty-two thousand eight hundred fifty-two Great Britain Pounds).

Such Contribution has been valued by Fair Isaac IP Associates (Bermuda), named above, as sole founding shareholder of the Company, pursuant to a statement of contribution value, which has been produced to the notary.

Evidence of the contributions' existence

Proof of the existence of the Contribution has been given to the undersigned notary, and therefore, all the shares of the Company are fully subscribed and paid up.

Effective implementation of the contribution in kind

Fair Isaac IP Associates (Bermuda), contributor represented as stated here-above, expressly declares that:

- it is the sole legal owner and holder of all rights, title and interest in and to the IP Rights;
- IP Rights are free from any charge, option, lien, encumbrance or any other third party rights;
- IP Rights are not the object of a dispute or claim;
- IP Rights are freely transferable, with all the rights attached thereto; and

- all formalities subsequent to the IP Rights required under any applicable law have been or will be carried out in order for the Contribution to be valid anywhere and towards any third party;

Acknowledgment of the sole shareholder

In addition, Fair Isaac IP Associates (Bermuda), named above, acting as sole founding shareholder of the Company, represented by Mr. Max Mayer, prenamed, by virtue of a power of attorney, acknowledges having been previously informed of the extent of its liabilities, engaged as sole founding shareholder of the Company by reason of the above described Contribution, and expressly confirms its agreement on the description of the Contribution, its valuation and its effectiveness, as well as the validity of the subscriptions and payments.

The documentation relating to the true and unconditional transfer of the IP Rights has been considered convincing and the Contribution therefore effectively implemented.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 5,300.-.

The contribution in kind is valued at EUR 11,235,600.-.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholder representing the entirety of the subscribed share capital passed the following resolutions:

1) - Mr. Michael Joseph PUNG, born on January 29th, 1963, in North Dakota, United States of America, residing at 901 Marquette Avenue, Minneapolis, Minnesota, United States of America;

- Mr. Mark Russell SCADINA, born on May 2nd, 1969 in California, United States of America, residing at 901 Marquette Avenue, Minneapolis, Minnesota, United States of America;

are appointed as type A managers of the Company for an undetermined duration;

- Mr. Luc GERONDAL, born on April 23, 1976 in Kinshasa, Democratic Republic of the Congo, residing at 19 avenue du Bois, L-1251 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

Is appointed as type B manager of the Company for an undetermined duration;

2) The registered office of the Company shall be established at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned Notary, have set hand and seal in the city of Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the holder of the power of attorney, known to the undersigned notary, by name, surname, civil status and residence, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la version française fu texte qui précède

L'an deux mille douze, le deuxième jour d'avril.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu,

Fair Isaac IP Associates (Bermuda), une société dûment constituée et existant valablement en vertu des lois des Bermudes, ayant son siège social au Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, les Bermudes; ici représentée par Max Mayer demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La dite procuration paraphée ne varietur par la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

La dite partie comparante, agissant es qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

Titre I^{er} - Forme - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois ainsi que par les présents Statuts (la «Société»).

Art. 2. Dénomination. La dénomination de la Société est «Fair Isaac (Luxembourg)».

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est d'investir, d'acquérir, et de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes formes de sociétés ou entités, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par des participations, des apports, achats, options ou de toute autre manière, tous titres, sûretés, droits de propriété intellectuelle, goodwill, intérêts, brevets, marques et licences ou tout autre titre de propriété ou droits que la Société juge opportun, et plus généralement de les détenir, gérer, développer, grever vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société juge appropriées.

La Société peut également prendre part à toutes transactions y compris financières ou commerciales, d'accorder à toute société ou entité appartenant au même groupe de sociétés que la Société ou affiliée d'une façon quelconque avec la Société, incluant les sociétés ou entités dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect ou tout autre forme d'intérêt, tout concours, prêt, avance, ou de consentir au profit de tiers des sûretés ou des garanties afin de garantir les obligations des sociétés précitées, ainsi que d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir par tous moyens le remboursement de toute somme empruntée.

Enfin la Société pourra prendre toute action et mener toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet afin d'en faciliter l'accomplissement.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Siège. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, par décision du conseil de gérance conformément aux Statuts ou en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution de la majorité des associés représentant plus de soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

La Société peut ouvrir des bureaux ou succursales, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II - Capital - Parts sociales

Art. 6. Capital. Le capital social est fixé à 20.000 GBP (vingt mille Livres Sterling), divisé en 20.000 (vingt mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 GBP (une Livre Sterling) chacune et sont chacune entièrement libérées.

Toute prime d'émission de la Société est librement remboursable. Le poste prime d'émission du bilan peut être remboursé par les associés suivant une résolution prise par l'assemblée générale des associés représentant plus de cinquante pour cent du capital social de la Société ou une résolution écrite lorsqu'elle est autorisée par les Statuts. L'assemblée générale des associés de la Société peut décider d'allouer tout montant du poste prime d'émission du bilan au poste réserve légale du bilan ou de compenser les pertes.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

Art. 7. Droits de vote. Chaque part confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels au nombre de Parts Sociales qu'il détient.

Art. 8. Indivisibilité des parts. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale.

Art. 9. Transfert des parts. Les parts sont librement cessibles entre associés de la Société ou lorsque la Société a un associé unique.

Les cessions de parts sociales aux tiers sont soumises à l'agrément préalable des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, donné en assemblée générale.

Les cessions de parts sociales sont constatées par acte écrit conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi»).

Art. 10. Rachat des parts. La Société peut racheter ses propres parts sociales pour autant que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction de son capital social.

Titre III - Gérance

Art. 11. Nomination des gérants. La Société peut être gérée par un gérant unique ou plusieurs gérants. Dans le cas où plus d'un gérant est nommé, la Société sera gérée par un conseil de gérance qui sera alors composé de deux catégories différentes de gérants, à savoir des gérants de type A et des gérants de type B.

Aucun gérant n'a à être associé de la Société. Le(s) gérant(s) sont nommés par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. La rémunération, le cas échéant, du ou des gérant(s) est déterminée de la même manière.

Un gérant peut être révoqué, pour ou sans justes motifs, à tout moment, et être remplacé par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.

Art. 12. Pouvoirs des gérants. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, à l'assemblée générale des associés, sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, le cas échéant.

La Société est liée par la signature de son gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'au moins un gérant de type A et un gérant de type B.

Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut déléguer son/ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, qui n'ont pas à être associé(s) ou gérant(s) de la Société. Le gérant unique ou le conseil de gérance détermine les pouvoirs et rémunération (s'il y a lieu) des agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres modalités ou conditions de leur mandat.

Art. 13. Conseil de gérance. Lorsque la Société est gérée par un conseil de gérance, celui-ci peut choisir parmi ses membres un président. Le conseil de gérance pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas être un gérant ou associé de la Société et qui sera en charge de la tenue des minutes des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation d'un gérant. La convocation détaillant les points à l'ordre du jour, l'heure et le lieu de la réunion, est donnée à l'ensemble des gérants au moins 24 heures à l'avance, sauf lorsqu'il y est renoncé, par chacun des gérants, ou lorsque tous les gérants sont présents ou représentés. Les réunions du conseil de gérance doivent se tenir au Grand-Duché de Luxembourg.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par tout autre moyen de communication adéquat un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié, s'ils sont initiés depuis le Grand-Duché de Luxembourg et permettant à l'ensemble des gérants participant à la réunion de s'entendre les uns les autres au même moment. Une telle participation est réputée équivalente à une participation physique.

Une réunion du conseil de gérance est dûment tenue, si au commencement de celle-ci, au moins un gérant de type A et au moins un gérant de type B sont présents en personne ou représentés.

Lors d'une réunion du conseil de gérance de la Société valablement tenue, les résolutions dudit conseil sont prises par un vote de la majorité des gérants présents ou représentés incluant le vote favorable d'au moins un gérant de type A et le vote favorable d'au moins un gérant de type B.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants ont le même effet que les résolutions prises lors d'une réunion du conseil de gérance. Les résolutions peuvent être signées sur des exemplaires séparés, chacun d'eux constituant un original et tous ensembles constituant un seul et même acte.

Les délibérations du conseil de gérance sont consignées dans des minutes signées par le président ou par deux gérants. Les copies ou extraits de ces minutes sont signés par le président ou par deux gérants.

Art. 14. Responsabilité des gérants. Aucun gérant n'engage sa responsabilité personnelle pour des engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société dans le cadre de ses fonctions de gérant de la Société et conformément aux Statuts.

Titre IV - Assemblée générale des associés

Art. 15. Associé unique. Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés conformément à la Loi.

Hormis les opérations courantes conclues à des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent faire l'objet de procès-verbaux ou être établis par écrit.

Art. 16. Assemblées générales. Les assemblées générales d'associés peuvent être convoquées par le gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance, à défaut par le commissaire ou le conseil de surveillance s'il existe. A défaut, elles sont convoquées par les associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.

Les convocations écrites à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour sont envoyées à chaque associé au moins 24 heures avant l'assemblée en indiquant l'heure et le lieu de la réunion.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter et agir à toute assemblée générale en nommant comme mandataire et par écrit un tiers qui n'a pas à être associé de la Société.

Les résolutions de l'assemblée générale des associés sont valablement adoptées par vote des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. Si le quorum n'est pas atteint lors d'une première assemblée, les associés seront convoqués par lettre recommandée à une deuxième assemblée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions sont valablement adoptées à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représentée.

Toutefois, les résolutions décidant de modifier les Statuts sont prises seulement par une résolution de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

La tenue d'assemblées générales d'associés n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés ne dépasse pas vingt-cinq (25). En l'absence d'assemblée, les résolutions des associés sont valablement prises par écrit à la même majorité des votes exprimés que celle prévue pour les assemblées générales, et pour autant que chaque associé ait reçu par écrit, par tout moyen de communication approprié, l'intégralité du texte de chaque résolution soumise à approbation, préalablement à son vote écrit.

Lorsque la tenue d'une assemblée générale est obligatoire, une assemblée générale devra être tenue annuellement au Grand-Duché de Luxembourg au siège social de la Société ou tout autre lieu indiqué dans la convocation, le troisième jeudi du mois de mars ou le jour ouvrable suivant si ce jour est férié.

Titre V - Exercice social - Comptes sociaux - Profits - Audit

Art. 17. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} octobre de chaque année et se termine le 30 septembre de l'année suivante.

Art. 18. Comptes annuels. Tous les ans, à la fin de l'exercice social, le conseil de gérance ou le gérant unique, le cas échéant, dresse un bilan et un compte de pertes et profits conformément la Loi, auxquels un inventaire est annexé, l'ensemble de ces documents constituant les comptes annuels sera soumis à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés (i) à l'assemblée générale des associés, lorsque la tenue d'une telle assemblée est obligatoire en vertu de l'article 16 des Statuts, ou (ii) à la pluralité des associés lorsque la tenue d'une telle assemblée n'est pas obligatoire.

Art. 19. Bénéfice. Le solde du compte de pertes et profits, après déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions, tel qu'approuvé par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés, représente le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net est affecté à la réserve légale. Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint un dixième du capital social, mais devront être repris à tout moment jusqu'à entière reconstitution.

L'allocation du bénéfice restant est déterminée par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.

Art. 20. Dividendes intérimaires. Nonobstant ce qui précède, le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut décider de verser des dividendes intérimaires avant la clôture de l'exercice social sur base d'un état comptable établi par le conseil de gérance, ou le gérant unique, le cas échéant, duquel doit ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à une réserve conformément à la Loi ou aux Statuts.

Art. 21. Audit. Lorsque le nombre des associés excède vingt-cinq (25), la surveillance de la Société est confiée à un commissaire ou, le cas échéant, à un conseil de surveillance constitué de plusieurs commissaires.

Aucun commissaire n'a à être associé de la Société.

Le(s) commissaire(s) sont nommés par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des associés qui suit leur nomination. Cependant leur mandat peut être renouvelé par l'assemblée générale des associés.

Lorsque les conditions de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises sont atteints, la Société confie le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut cependant nommer un réviseur d'entreprise à tout moment.

Titre VI - Dissolution - Liquidation

Art. 22. Dissolution. La dissolution de la Société est décidée par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par un vote positif de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société. La Société n'est pas dissoute par la mort, la suspension des droits civils, la déconfiture ou la faillite d'un associé.

Art. 23. Liquidation. La liquidation de la Société sera menée par un ou plusieurs liquidateurs désignés par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, résolution qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

Après paiement de toutes dettes et charges, y compris les dépenses relatives à la liquidation, le boni de liquidation sera distribué aux associés proportionnellement dans l'ordre de priorité prévu à l'article 20 des Statuts.

Disposition temporaire

Nonobstant les dispositions de l'article 17, le premier exercice de la société débute ce jour et s'achèvera le 30 septembre 2012.

Souscription - Paiement

Fair Isaac IP Associates (Bermuda), prénommée, représentée par son mandataire, a déclaré souscrire entièrement aux 20.000 (vingt mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 GBP (une Livre Sterling) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission globale attachée à hauteur d'un montant de 9,342,852.- GBP (neuf millions trois cent quarante-deux mille huit cent cinquante-deux Livres Sterling), représentant la totalité du capital social de la Société, l'ensemble étant intégralement libéré au moyen d'un apport en nature constitué de droits de propriété intellectuelle non américains incluant tous droits, titres, intérêts et valeurs attachés consistant principalement en des logiciels protégés qui incluent: Xpress-Optimizer, Xpress-SLP, Xpress-Mosel, Xpress-BOP (les «Droits de Propriété Intellectuelle») (l'«Apport»).

Evaluation

La valeur globale de l'Apport est établie à 9,362,852.- GBP (neuf millions trois cent soixante-deux mille huit cent cinquante-deux Livres Sterling).

Cet Apport a été évalué par Fair Isaac IP Associates (Bermuda), prénommée, en sa qualité d'associé et fondateur unique de la Société, conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport en nature qui a été fournie au notaire.

Preuve de l'existence de l'apport en nature

La preuve de l'existence de l'Apport a été donnée au notaire soussigné, et par conséquent, toutes les parts sociales de la Société sont entièrement souscrites et payées.

Mise en oeuvre effective de l'apport en nature

Fair Isaac IP Associates (Bermuda), souscripteur représenté comme indiqué ci-dessus, déclare expressément que:

- Il est le seul propriétaire et détenteur de tous les droits, titres et intérêts portants sur les Droits de Propriété Intellectuelle;
- Les Droits de Propriété Intellectuelle sont libres de toute charge, option, hypothèque, gage ou de tout autre droit de tiers;
- Les Droits de Propriété Intellectuelle ne font l'objet d'aucune contestation ou action en justice;
- Les Droits de Propriété Intellectuelle sont librement transférables, avec tous les droits y attachés;
- toutes les formalités subséquentes aux Droits de Propriété Intellectuelle requises par toute loi applicable seront menées à bien afin que l'Apport soit opposable à l'égard de tous tiers et en tout lieu.

Reconnaissance de l'associé fondateur

En outre, Fair Isaac IP Associates (Bermuda), prénommée, agissant en sa qualité d'associé fondateur unique de la Société, représentée par Max Mayer, préqualifié, en vertu d'une procuration, reconnaît avoir été préalablement informé de l'étendue de sa responsabilité, engagée en tant qu'associé fondateur de la Société en raison de l'Apport décrit ci-dessus, et confirme expressément son accord avec la description de l'Apport, son évaluation, et son transfert effectif, ainsi que la validité des souscriptions et des paiements.

La documentation relative à la transmission effective et inconditionnelle des Droits de Propriété Intellectuelle a été considérée comme convaincante et suffisante et en conséquence la Contribution est effectivement réalisée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, coûts ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement évalués à 5.300.- EUR.

L'apport en nature a été évalué à 11.235.600.- EUR

Résolutions de l'associé

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés, représentant la totalité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1) - M. Michael Joseph PUNG, né le 29 janvier 1963 au Dakota du Nord, Etats-Unis, résidant au 901 Marquette Avenue, Minneapolis, Minnesota, Etats-Unis d'Amérique; et

- M. Mark Russell SCADINA, né le 2 mai 1969 en Californie, Etats-Unis, résidant au 901 Marquette Avenue, Minneapolis, Minnesota, Etats-Unis d'Amérique;

sont nommés gérants de type A de la Société pour une période indéterminée.

- Mr. Luc GERONDAL, né le 23 avril 1976 à Kinshasa, République Démocratique du Congo, résidant à 19 avenue du Bois, L-1251 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

est nommé gérant de type B de la Société pour une période indéterminée.

2) Le siège social de la Société est établi au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate par la présente qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire, connu du notaire instrumentant, par son nom, prénom, état et demeure, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 05 avril 2012. Relation GRE/2012/1210. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Releveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 10 mai 2012.

Référence de publication: 2012055092/488.

(120077010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

L'Ex N'Co, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 85.931.

—
Extrait des résolutions prises lors de la cession de parts sociales

En vertu d'une convention de cession de parts sociales passée sous seing privé en date du 26 mars 2012,

Monsieur Jean-Paul CHARTON, né le 24 mars 1937 à Paris (France), demeurant 8, Impasse Charles Perrault, F-57100 Thionville (France),

a cédé 80 (quatre-vingt) parts sociales de la Société à la Société à responsabilité limitée de droit français F2L EXPERTISE S.à.r.l., inscrite au RCS de Metz sous le numéro B483004412, sise 9, Rue Pierre Simon de Laplace, F- 57071 Metz (France)

Luxembourg, le 26 mars 2012.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2012055723/17.

(120078019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

Bartola S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 33.534.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société, tenue de manière extraordinaire à la date du 16 avril 2012, que:

- Mme Nicole Reinert, demeurant professionnellement au no. 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, a été appelée à la fonction d'administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire, M. Claude Schmit, demeurant professionnellement à la même adresse,

- que la société Juria Consulting S.A., avec siège social établi à L-2213 Luxembourg, a été nommée commissaire aux comptes de la société en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire, la société European Consultants (Luxembourg) S.A., avec siège social établi au no. 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg.

Les mandats de l'administrateur et du commissaire aux comptes ainsi nommés prendront fin lors de l'assemblée annuelle de l'an 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2012.

Pour avis et extrait conforme

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2012056871/22.

(120080399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2012.

Silver Sea Properties (Worcester) S à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 89.050,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 164.155.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-fifth of April.

Before Maître Martine Schaeffer, notary public residing at Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of "Silver Sea Properties (Worcester) S.à r.l.", a limited liability company, having its registered office at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll incorporated under the denomination of Silver Sea Properties (Project D) S.à r.l. by a deed of the undersigned notary dated 27 September 2011, published in Memorial C number 2983 of 6 December 2011; and whose Articles of Association have been amended by a deed of the same notary enacted on 20 February 2012, published in Memorial C number 657, dated 13 March 2012.

There appeared:

Silver Sea Properties Holdings S.à r.l., a Luxembourg limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under the number B 155.155 (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Mr Raymond THILL, "maître en droit", residing professionally at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo,

by virtue of a proxy given under private seal on 23 April 2012.

Which proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I.- The Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company,

II.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1.- Increase of the issued share capital of the Company by an amount of GBP 76,550.- (seventy-six thousand five hundred and fifty Great Britain Pounds) so as to raise it from its present amount of GBP 12,500.- (twelve thousand five hundred Great Britain Pounds) to GBP 89,050.- (eighty-nine thousand and fifty Great Britain Pounds) by the issue of 7,655,000 (seven million six hundred and fifty-five thousand) new shares having a par value of GBP 0.01 (one penny) each by contribution in cash,

2.- Subsequent amendment of Article 5 of the articles of association of the Company in order to reflect such action.

III.- That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decided to increase the share capital by an amount of GBP 76,550.- (seventy-six thousand five hundred and fifty Great Britain Pounds) so as to raise it from its present amount of GBP 12,500.- (twelve thousand five hundred Great Britain Pounds) to GBP 89,050.- (eighty-nine thousand and fifty Great Britain Pounds) by the issue of 7,655,000 (seven million six hundred and fifty-five thousand) new shares having a par value of GBP 0.01 (one penny) each,

Second resolution

It is decided to admit the Sole Shareholder to the subscription of the 7,655,000 (seven million six hundred and fifty-five thousand) new shares.

Contributor's intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, prenamed, represented by Mr Raymond THILL, prenamed, by virtue of a proxy being here annexed.

Who declared to subscribe to the 7,655,000 (seven million six hundred and fifty-five thousand) new shares and to fully pay them up by payment in cash so that from now on the Company has at its free and entire disposal the amount of GBP 76,550.- (seventy-six thousand five hundred and fifty Great Britain Pounds), as was certified to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions the Sole Shareholder decided to amend Article 5 of the articles of association to read as follows:

" Art. 5. Share capital.

5.1 The corporate capital is fixed at GBP 89,050.- (eighty-nine thousand and fifty Great Britain Pounds) represented by 8,905,000 (eight million nine hundred and five thousand) shares each having a par value of one GBP 0.01 (one GBP penny) (together the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders" and each a "Shareholder".

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3 All Shares will have equal rights.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law."

Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand three hundred and fifty Euro (EUR 1,350.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the mandatory of the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt cinq avril.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société "Silver Sea Properties (Worcester) S.à r.l.", Société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, constituée sous la dénomination de Silver Sea Properties (Project D) S.à r.l. suivant acte reçu le 27 septembre 2011, publié au Mémorial C numéro 2983 du 6 décembre 2011; dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire le 20 février 2012, publié au Mémorial C numéro 657 du 13 mars 2012 (la "Société").

A comparu:

Silver Sea Property Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 155.155 (l'"Associé Unique"),

ici représentée par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo,

en vertu d'une procuration donnée le 23 avril 2012.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, demeure annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I.- Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société,

II.- Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

Ordre du jour

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de GBP 76.550,- (soixante-seize mille cinq cent cinquante livres sterling) pour le porter de son montant actuel de GBP 12.500,- (douze mille cinq cents livres sterling) à GBP 89,050 (quatre-vingt neuf mille cinquante livres sterling) par l'émission de 7.655.000 (sept millions six cent cinquante-cinq mille) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de GBP 0.01 (un centième de livres sterling) chacune par apport numéraire,

2.- Modification subséquente de l'Article 5 des statuts,

III.- Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de GBP 76.550,- (soixante-seize mille cinq cent cinquante livres sterling) pour le porter de son montant actuel de GBP 12.500,- (douze mille cinq cents livres sterling) à GBP 89.050,- (quatre-vingt neuf mille cinquante livres sterling) par l'émission 7.655.000 (sept millions six cent cinquante-cinq mille) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de GBP 0.01 (un centième de livres sterling) chacune,

Deuxième résolution

Il est décidé d'admettre l'Associé Unique à la souscription des 7.655.600 (sept millions six cent cinquante-cinq mille six cents) nouvelles parts sociales,

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite, l'Associé Unique, prédésigné, représenté en vertu d'une procuration dont mention ci-avant; a déclaré souscrire aux 7.655.000,- (sept millions six cent cinquante-cinq mille) parts sociales nouvelles, et les libérer intégralement en numéraire, en sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de GBP 76.550,- (soixante-seize mille cinq cent cinquante livres sterling) ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'Associé Unique décide de modifier l'Article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à GBP 89.050,- (quatre-vingt-neuf mille cinquante livres sterling) représenté par 8.905.000 (huit millions neuf cent cinq mille) parts sociales ayant une valeur nominale de GBP 0,01 (un centième de Livres Sterling chacune) (les "Parts Sociales "). Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les "Associés" et chacun un "Associé".

5.2 Complémentaire au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

5.3 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille trois cent cinquante euros (EUR 1.350,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 avril 2012. LAC/2012/19437. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2012.

Référence de publication: 2012057903/139.

(120081408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2012.

Ligne Brussels (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 110.626.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 30 avril 2012

Sont nommés gérants pour une durée illimitée en remplacement de Messieurs Thierry FLEMING et Guy HORNICK, gérants démissionnaires:

- Monsieur Marc LAMESCH, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

- Monsieur Marc THILL, réviseurs d'entreprises, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 avril 2012.

Référence de publication: 2012055727/17.

(120078390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

KBD Conseils S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7635 Ernzen, 59, rue de Larochette.

R.C.S. Luxembourg B 168.692.

—
STATUTS

L'an deux mille douze.

Le quatre mai.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Serge Appolin KUIMEU BOUOBDA, économiste, demeurant à L-7635 Ernzen, 59, rue de Larochette.

2.- Monsieur Hugues NZALI BOUOBDA, étudiant, demeurant à B-6700 Arlon, 47, rue Léon Casthillon.

Lesquels comparants ont déclaré former par les présentes une société à responsabilité limitée, régie par la loi afférente et par les présents statuts.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et les propriétaires de parts qui pourront l'être dans la suite, une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915, la loi du 18 septembre 1933 et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet:

- l'exploitation d'un cabinet de conseil économique indépendant au service des entreprises, des professionnels et des particuliers;

- la location de machines et d'outillages, ainsi que

- la location de véhicules automoteurs.

Elle pourra faire toutes les opérations commerciales ou industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée sauf le cas de dissolution.

Art. 4. La société prend la dénomination de «KBD Conseils S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social est établi à Ernzen.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'un consentement des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125.-) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Serge Appolin KUIMEU BOUOBDA, économiste, demeurant à L-7635 Ernzen, 59, rue de Larochette, quatre-vingt-dix parts sociales	90
2.- Monsieur Hugues NZALI BOUOBDA, étudiant, demeurant à B-6700 Arlon, 47, rue Léon Casthillon, dix parts sociales	10
TOTAL: CENT parts sociales	100

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-dix-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'assemblée des associés.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la société, à condition qu'ils rentrent dans l'objet social.

En cas de pluralité de gérants, l'assemblée générale fixe les attributions et pouvoirs des différents gérants.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du ou des gérants agissant dans la limite de l'étendue de sa fonction telle qu'elle résulte de l'acte de nomination.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent, dans les formes prévues par l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

Art. 16. Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément à l'article 197 de la loi du 18 septembre 1933.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 18. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-trois des lois sur les sociétés (loi du dix-huit septembre mil neuf cent trente-trois) se trouvent remplies.

Libération du capital social

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2012.

Evaluation

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille Euros (€ 1.000.-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix, ils ont pris les résolutions suivantes.

1.- Est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Serge Appolin KUIMEU BOUOBDA, économiste, né à Ndougue (Cameroun), le 20 février 1977, demeurant à L-7635 Ernzen, 59, rue de Larochette.

2.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

3.- Le siège social de la société est établi à L-7635 Ernzen, 59, rue de Larochette.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. A. KUIMEU BOUOBDA, H. NZALI BOUOBDA, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 08 mai 2012. Relation: ECH/2012/798. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 14 mai 2012.

Référence de publication: 2012055711/109.

(120078204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

Lyon Business Park S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 145.909.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2012.

TMF Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2012055728/12.

(120078318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

Lagerhaus Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 52, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 71.558.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012055729/9.

(120077850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

Margin of Safety Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 88.649.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 mai 2012

En date du 9 mai 2012, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats de Monsieur John Mills, de Monsieur David Pastel, et de Monsieur Yves-Pascal Pelcener en qualité d'Administrateurs pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2013.

Luxembourg, le 14 mai 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Margin of Safety Fund

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2012055765/15.

(120078255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

Lagerhaus Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 52, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 71.558.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012055730/9.

(120077856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

Landy Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 100.355.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012055732/10.

(120078874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

Lisal S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 136.476.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012055735/10.

(120077712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

Goodman Industrial Real Estate Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 37.550,00.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.
R.C.S. Luxembourg B 114.985.

EXTRAIT

1. En date du 15 mai 2012 le siège social de la Société mentionnée a été transféré du 40, avenue Monterey L-2163 Luxembourg au 28, boulevard d'Avranches L-1160 Luxembourg;

2. Concernant l'associé unique de la société, il est noté qu'en date du 29 mars 2011 ING Industrial Malta 2 Limited a changé de dénomination et se nomme GTA Industrial Malta 2 Limited;

3. Le conseil de gérance:

1. Il est mis fin en date du 15 mai 2012 au mandat de gérant à savoir:

a. Lux Business Management S.à .r.l. ayant son siège social au 40, avenue Monterey L-2163 Luxembourg;

2. En date du 15 mai 2012:

b. Mr Dominique Prince, est nommé Gérant de catégorie A, l'adresse a été modifiée du 40, avenue Monterey L-2163 Luxembourg au 28, boulevard d'Avranches L-1160 Luxembourg avec effet au 15 mai 2012

c. Mr Daniel Peeters, Gérant de catégorie B, l'adresse a été modifiée du 40, avenue Monterey L-2163 Luxembourg au 28, boulevard d'Avranches L-1160 Luxembourg avec effet au 15 mai 2012

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Mailys Egan

Mandataire

Référence de publication: 2012058261/25.

(120082440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2012.

T-Power Consulting S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 85.516.

Im Jahre zweitausendzwoölf, den achten Mai;

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit dem Amtssitz in Luxemburg, (Großherzogtum Luxemburg);

SIND ERSCHIENEN:

1. Herr Zoltán EGRESSY, Betriebswirtschaftler, geboren in Budapest (Ungarn), am 20. März 1967, wohnhaft in HU-2040 Budaörs, Mozdony u. 48, (Ungarn); und

2. Herr Dr. András KLÁRA, Diplom-Ingenieur, geboren in Mosonmagyaróvár (Ungarn), am 2. Februar 1947, wohnhaft zu HU-1126 Budapest, Ugosca u. 4/a, (Ungarn).

Beide sind hier vertreten durch Herrn Christian DOSTERT, Angestellter, beruflich wohnhaft in L-1466 Luxemburg, 12, rue Jean Engling, auf Grund zweier ihm erteilten Vollmachten unter Privatschrift; welche Vollmachten vom Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterschrieben, bleiben der gegenwärtigen Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparenten, vertreten wie hiavor erwähnt, den amtierenden Notar ersuchen folgendes zu beurkunden:

- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "T-POWER CONSULTING S.à r.l.", mit Sitz in L-1526 Luxemburg, 23, Val Fleuri, eingetragen in Handels- und Firmenregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 85516 (die "Gesellschaft"), gegründet wurde gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, am 20. November 2001, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 665 vom 30. April 2002;

- Dass die Komparenten erklären die einzigen Gesellschafter der Gesellschaft zu sein und dass sie den amtierenden Notar ersuchen, den von ihnen in außerordentlicher Generalversammlung gefassten Beschluss zu dokumentieren wie folgt:

Einzigter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt den Gesellschaftssitz von Luxemburg nach L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem, zu verlegen und dementsprechend Artikel 2 der Satzungen abzuändern wie folgt:

« **Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Strassen (Großherzogtum Luxemburg). Die Adresse des Gesellschaftssitzes kann Innerhalb der Gemeinde durch einen Beschluss der Geschäftsführung verlegt werden.

Der Gesellschaftssitz kann auf Grund eines Beschlusses der Gesellschafter, welcher nach den gesetzlichen Regelungen, die für eine Änderungen der Statuten maßgeblich sind, ergeht, an jeden anderen Ort innerhalb des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Die Gesellschaft kann Niederlassungen, Filialen, Agenturen, Büros oder andere Geschäftsstellen sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichten."

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr achthundertneunzig Euro abgeschätzt.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten der Komparenten, namens handelnd wie hiavor erwähnt, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe zusammen mit Uns dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 mai 2012. LAC/2012/21506. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 16 mai 2012.

Référence de publication: 2012057937/49.

(120080612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2012.

LU PC VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 203, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 144.950.

Constituée par devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglister, Grand-Duché de Luxembourg en date du 16 février 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 613 en date du 20 mars 2009. Modification des statuts par devant le même notaire en date du 3 février 2011 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1250 en date du 9 juin 2011

Le bilan au 31-12-2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2012.

LU PC VII Sarl

Représenté par Olivier Marbaise

Dument autorise

Référence de publication: 2012055739/17.

(120077893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

LU PC VIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 203, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 156.751.

Constituée par devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglister, Grand-Duché de Luxembourg en date du 9 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2803 en date du 21 décembre 2010. Dernière modification des statuts par devant le même notaire en date du 24 novembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 523 en date du 28 février 2012.

Le bilan au 31-12-2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2012.

Olivier Marbaise

Dument habilite

Référence de publication: 2012055740/16.

(120077892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

Jabcab (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 155.045.

Extrait des Décisions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires du 18 avril 2012

Composition du Conseil d'Administration:

Il a été décidé d'approuver la réélection de Monsieur Justin Egan, Madame Tracey McDermott, Monsieur Philippe Riachi et Madame Leila Khazaneh en tant qu'Administrateurs de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui statuera sur l'année comptable se terminant le 31 décembre 2012.

Auditeurs:

Il a été décidé d'approuver la réélection de Ernst & Young en tant que Réviseur d'Entreprises de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui statuera sur l'année comptable se terminant le 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2012.

Pour JABCAP (LUX)

Au nom et pour le compte de J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A.

Agent Domiciliaire

Référence de publication: 2012057129/21.

(120079783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2012.